

PREM'HABITAT 3.0

L'INNOVATION PARTAGEE



Synthèse - Gestion Locative / GTP

Evolutions / Corrections

PRH3



Sommaire

1	Evolutions	.7
1.1	Demande de logement	. 7
1.1.1	Ajout réservataire et désignataire et droits de visites	. 7
1.2	Dossier locatif	. 7
1.2.1	Position de gestion travaux	. 7
1.2.2	Nouveaux paramétrages pour ajustement du montant de DG calculé	. 7
1.2.3	Saisie manuelle de RUM	. 8
1.2.4	Adresse de départ	. 9
1.2.5	Réservataire lié au désignataire lors de la pré-affectation	10
1.3	Communication	12
1.3.1	Envoi de SMS longs	12
1.4	Décompte définitif	13
1.4.1	Répartiteurs : calcul des régularisations de sortie	13
1.5	CALEOL	13
1.5.1	Affichage de l'âge de l'occupant	13
1.6	Cibles permanentes et tarifs	14
1.6.1	Revalorisation des charges de chauffage	14
1.6.2	Répartition de chauffage	21
1.6.3	Gestion des cibles de surloyer	23
161	Augmentation du loyer plafond avec un pourcentage	23
	Saisie des pourcentages	
1.6.6	Paramétrage de l'arrondi pour les tarifs unitaires	26
1.7	Encaissements	27
1.7.1	Gestion d'erreur de batch	27
1.7.2	Méthode batch édition et clôture des journaux en paramètre	28
1.8	Sélection - comptes	29
1.8.1	Calcul du SLS : exclusion APL sur plusieurs termes	29
1.8.2	Envoi de SMS longs	31
1.9	Quittancement rétroactif	32
1.9.1	Rétroactif SLS : exclusion APL sur plusieurs termes	32
1.10	Quittancement	32
1.10.	Calcul du SLS : exclusion APL sur plusieurs termes	32
1.10.2	2 Modification de la fenêtre de contrôle des avis PDF	34
1.10.3	B Détection des dossiers avec SLS et APL	36
1.10.4		
1.10.		
	Enquête RPLS / SELFy	38
1 11 1	Nouveaux contrôles de données à l'actualisation	38



1.12	Régularisation des charges	. 38
1.12.	1 Répartiteurs : calcul des régularisations de sortie	38
1.12.	-1	
1.12.	3 Paramétrage utilisation liasse des résiliés	38
1.12.4	4 Gestion des consommations des répartiteurs	39
1.13	Régularisation des fluides	. 39
1.13.	1 Compteurs répartiteurs : dates anniversaires	39
1.14	Interface GLC	. 41
1.14.	1 Paramétrage de l'arrondi pour les tarifs unitaires	11
1.14.		
1.14.		
	Paramétrage communication	
1.15.		
	Paramétrage CNIL	
1.16.		
	Diagnostics	
1.17.		
	Patrimoine	
1.18.		
1.18.		
	Carnet d'identité	
1.19.		
	Modèle	
1.20.		
2	Corrections	
_ 2.1	Gestion des droits	
	Correction de doublon	
	Planning	
	Gestion des procédures	
	Bienvéo	
	Annulation de la saisie du DPE	
	Insertion d'une photo	
	AL'IN - Paramétrage des plafonds de ressource et des zones	
	Client	
	Affichage des rôles et liens	
	Gestion des liens 'système' entre fiches clients	
2.4.3	Doublons lors du transfert de ressources ou de coordonnées	55
2.4.4	Rectification du lieu de travail sur duplication demandeur vers locataire	55
2.5	Numéro unique	. 55
2.5.1	Vérification de la profession des co-demandeurs	55
	Présence d'un motif ou d'un modèle de logement avant envoi au SNE	
2.5.3	Correction des messages d'erreurs indiqués à l'envoi	56



2.5.4	Situation et modèle de logement non demandés pour une association	56
2.5.5	Nombre de personnes en situation de handicap	56
2.5.6	Balise adressePostale non envoyée si non renseignée	57
2.5.7	Correction sur la détection des ressources à envoyer	57
2.5.8	Erreur au chargement de la fenêtre de visualisation des demandes V4	57
2.6	Dispatching V2	57
2.6.1	Déversement de l'adresse	57
2.6.2	Correction du lien des associations	57
2.7	Dossier locatif	58
2.7.1	Modification d'adresse : identification des adresses en tant qu'historique	58
2.7.2	Position de gestion fin de travaux	58
2.8	Gestion des parapheurs	58
2.8.1	Contrôle entité métier	58
2.9	Compte dossier	59
2.9.1	Dissociation des lignes décompte / quittancement	59
2.9.2	Visibilité des cibles collectives	59
2.9.3	Quittancement provisoire	59
2.10	Communication	59
2.10.1	1 Accès au champ NOTES sur la création d'une séquence	59
2.11	Décompte définitif	59
2.11.1	1 Génération du décompte définitif	59
2.11.2	2 Génération des bordereaux	59
2.11.3	3 Fenêtre de recherche	60
2.12	Etat des lieux	60
2.12.	1 Envoi par mail de pièces jointes issues de la GED	60
2.12.2		
2.12.3	3 Affichage des corps d'état	60
	CALEOL	
2.13.1	1 Exclusion des lots non conventionnés et des dossiers en IO	60
	Cibles permanentes et tarifs	
2.14.	1 Répartiteurs de chauffage : revalorisation des charges	61
2.15	Cibles individuelles	
2.15.1	1 Visibilité des cibles collectives	61
2.15.2	2 Initialisation du terme d'imputation d'une cible existante	61
2.16	Quittancement rétroactif	
2.16.	1 Application du prorata sur le calcul SLS	61
2.16.2	Suppression de l'horodatage des dates de bail	62
2.17	Quittancement	62
2.17.		
2.17.2	•	
2.17.3		
2.17.4		
2.17.5	5 Messages sur les journaux de quittancement complémentaires	62



2.17.6	Maintenance des journaux	63
2.17.7	Suppression de l'horodatage des dates de bail	63
2.18 P	rélèvement	63
2.18.1	Création des fichiers de prélèvements	63
2.18.2	Correction du test sur la date des rejets	63
2.19 R	enouvellement APL	63
2.19.1	Traitement des NAJ	63
2.19.2	Allocataires différents du rôle principal	63
2.19.3	Ouverture des fenêtres	
2.20 E	nquête RPLS / SELFy	64
2.20.1	Traitement de l_prodfin	64
2.20.2	Affichage des sessions SELFy	
2.20.3	Récupération du nom de l'ensemble dans la colonne L_COMPLGEO	
2.20.4	Descriptions de champs de l'enquête	
2.20.5	Colonne L_MODE pour les saisies manuelles	
2.20.6	Export des colonnes visibles uniquement	
	égularisation des charges	
2.21.1	Répartiteurs de chauffage : régularisation des charges	
2.21.2	Régularisation des IO	
2.21.3	PDF : contrôle du nom de répertoire	
	égularisation des fluides	
2.22.1	Saisie des vacants et insertion des rangs manquants	
2.22.2	Compteurs répartiteurs - type 0 multiples sur un même ensemble	
2.22.3	Répartiteurs : suppression des anciens relevés	
2.22.4	Importation des fichiers RFC	
2.22.5	Importation des fichiers RFC	
	raitement de l'APL	
2.23.1	Prolongation RLS	
	estion des structures	
2.24.1	Droit sur structure - exercice clôturé	
	estion des alertes	
2.25.1	Capacité d'une requête augmentée à plus de 2000 caractères	
	terface GLC	
2.26.1	Historisation des comptes comptables	
	aramétrage communication	
2.27.1	Paramétrage - Séquence	
2.28 P	atrimoineatrimoine	
2.28.1	Recherche de lots par nom de bâtiment	
2.28.2	Impossible de recréer une pièce supprimée	
2.28.3	Changement de rattachement de lots en masse	
2.28.4	Fenêtre de changement de rattachement en masse	
2.28.5	Parties communes de la fenêtre des dernières réclamations et intervention	
2.29 A	dresses norme AFNOR	69



2.29.1	Calcul coordonnées GP	69
	Eléments	
2.30.1	Mise à jour des corps d'état de pièces pour les EDL	69
2.31 Paramétrage de la GTP		69
	Travail père par défaut	
	Ergonomie paramétrage des surfaces de pièces	
2.32 Abyla		71
	Abyla - Sélection d'équipement pour remplacement non identique	



Disponible à partir de la version 3.3



1 Evolutions

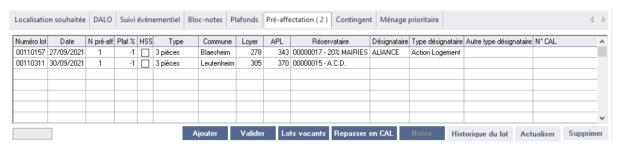
1.1 Demande de logement

Gestion locative/Client/Demande de logement

1.1.1 Ajout réservataire et désignataire et droits de visites

Dans l'onglet « Pré-affectation », les informations sur le réservataire et le désignataire ont été ajoutées.

Ces informations peuvent être renseignées uniquement si le module des Réservataires est paramétré et utilisé.



Les droits de visite ont été inclus dans les occupants de la demande.

1.2 Dossier locatif

Gestion locative/Client/Dossier locatif

1.2.1 Position de gestion travaux

Pour: L5107

Sur paramétrage, lors de la saisie de la date de fin de travaux dans le module « Dossier locatif », la position de gestion du lot se change automatiquement à J+1. Des événements système (00255 et 00256) sont également générés.

1.2.2 Nouveaux paramétrages pour ajustement du montant de DG calculé

Pour: H8102 via la DI 000000161060

Jusqu'à présent le montant de dépôt de garantie calculé automatiquement pouvait être arrondi automatiquement, ou non modifié (partie décimale conservée), selon paramétrage.

Désormais 4 paramétrages sont possibles :

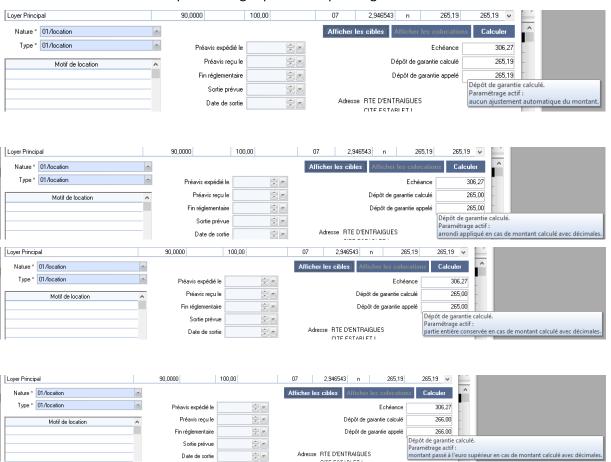
- aucun ajustement automatique
- montant arrondi si le montant calculé comporte des décimales
- partie entière conservée si le montant calculé comporte des décimales
- montant passé à l'euro supérieur si le montant calculé comporte des décimales



Par défaut le paramétrage sera positionné pour n'effectuer aucun ajustement. Pour demander une modification de ce paramétrage il faudra ouvrir un ticket en ce sens auprès de la hotline.

Une info-bulle sur le champ « Dépôt de garantie calculé » indique le paramétrage actif.

Ci-dessous l'illustration des 4 paramétrages pour un dépôt de garantie calculé de 265.19 € :



1.2.3 Saisie manuelle de RUM

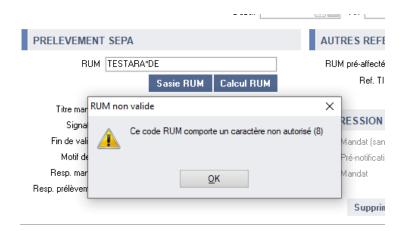
Pour: L1001

Une saisie manuelle de RUM est possible dans le mode de paiement.

En fin de saisie, des vérifications sont faites :

- Caractères autorisés : alpha, +,_,- Si la RUM comporte un caractère non autorisé, le message suivant s'affiche :





- Si le code RUM est déjà utilisé un message s'affiche :



1.2.4 Adresse de départ



Une nouvelle coche « Commune hors référence autorisée » permet de saisir une commune à l'étranger ou des adresses CEDEX.

Document: Synthèse_Evolutions_GLC_GTP_PRH3_2.071_3.058.docx



1.2.5 Réservataire lié au désignataire lors de la pré-affectation

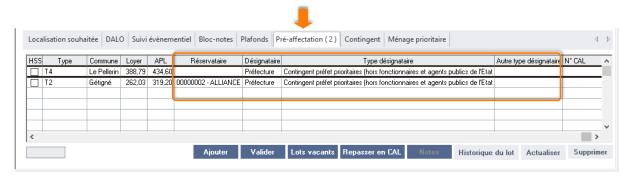
Pour: L6009



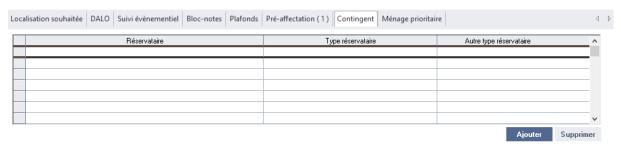
L'utilisation de cette fonctionnalité est conditionnée par l'utilisation du module Réservataires.

Elle permet, pour un demandeur qui est adressé par plusieurs réservataires, de les renseigner lors du processus d'attribution. Le désignataire peut être différent du réservataire du lot.

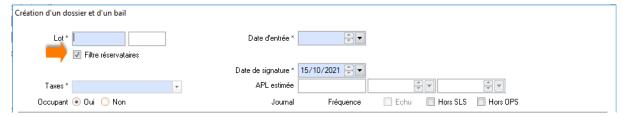
Le désignataire peut être renseigné au niveau de la pré-affectation selon le logement dans le module Demande.



L'onglet « Contingent » reste actif mais sera dédié au désignataire définitif, il doit rester vide jusqu'à la création du bail.

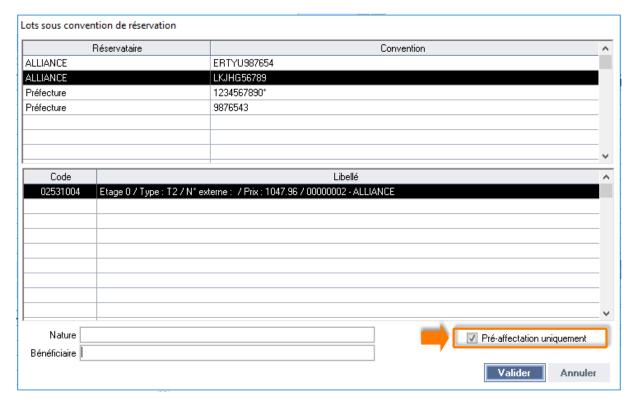


Dans la fenêtre de création de bail, il faudra activer la coche « Filtre réservataire ».

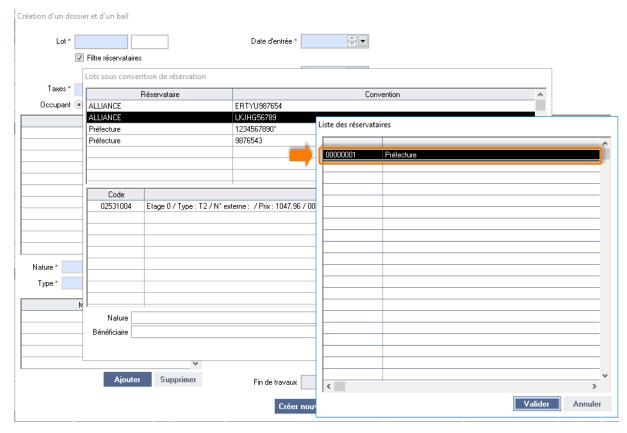


Dans la fenêtre « Lots sous convention de réservation », une nouvelle coche « Pré-affectation uniquement » permet de limiter la liste des lots disponibles.



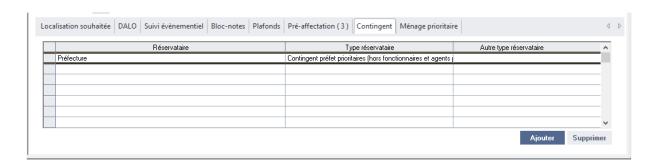


A la sélection du lot, le bénéficiaire (désignataire) est sélectionné en automatique.



Après la création du bail, l'onglet « Contingent » hérite du bénéficiaire et sera transmis au Serveur National d'enregistrement.





1.3 Communication

Gestion locative/Client/Communication

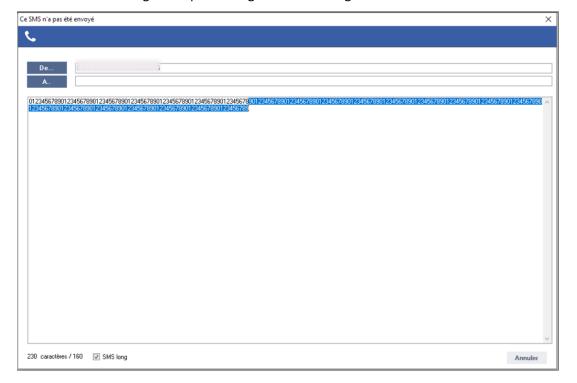
1.3.1 Envoi de SMS longs

Il est maintenant possible d'envoyer des SMS longs, c'est à dire dépassant les 160 caractères.

Les SMS longs sont approximativement facturés par tranche de 160 caractères. Par exemple un sms de 300 caractères consommera deux crédits et un sms de 400 caractères consommera 3 crédits.

https://www.smsmode.com/sms-long/

Une coche « SMS long » indique s'il s'agit d'un SMS long :





1.4 Décompte définitif

Gestion locative/Client/Décompte définitif

1.4.1 Répartiteurs : calcul des régularisations de sortie



Cette nouvelle fonctionnalité est soumise à redevance.

Elle est proposée d'office aux bailleurs ayant déjà acquis la licence permettant d'intégrer les montants facturés aux locataires, à partir des fichiers au format SYM_chauffage (cf. patches 3.1.240, 3.2.041 et 3.3.028, méthode 2 de régularisation de chauffage).

Dans les régularisations de sortie, les cibles de répartition de chauffage de type 'part individuelle' sont détectées, et le prix unitaire du fluide est calculé en fonction des données du dernier relevé trouvé pour le compteur répartiteur.

1.5 CALEOL

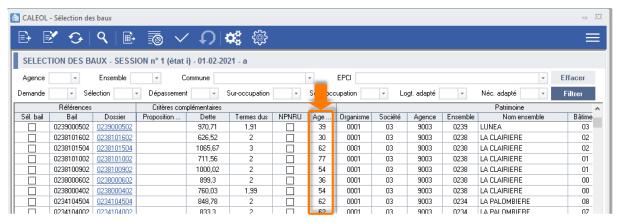
Gestion locative/Client/CALEOL

1.5.1 Affichage de l'âge de l'occupant

Pour H9236

Une colonne « Age ... » est ajoutée dans les tableaux principaux (Sélection et Etude), elle permet d'afficher l'âge de l'occupant le plus âgé (principal ou conjoint).

Comme pour la colonne « Nom ... », on peut double-cliquer sur l'âge affiché pour faire apparaître la fenêtre du détail des occupants.





1.6 Cibles permanentes et tarifs

Gestion locative/Cibles/Permanentes

1.6.1 Revalorisation des charges de chauffage

•

Cette nouvelle fonctionnalité est soumise à redevance.

Elle est proposée d'office aux bailleurs ayant déjà acquis la licence permettant d'intégrer les montants facturés aux locataires, à partir des fichiers au format SYM_chauffage (cf. patches 3.1.240, 3.2.041 et 3.3.028, méthode 2 de régularisation de chauffage).

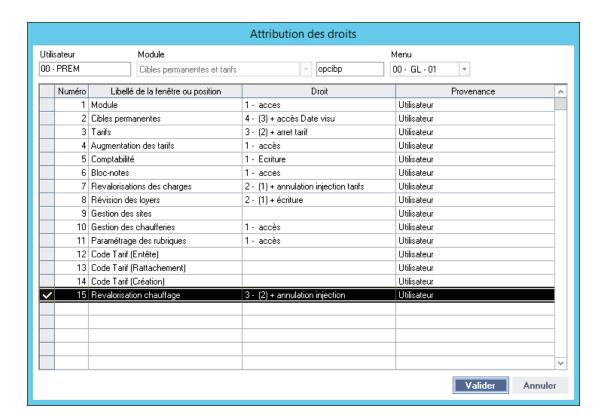
Création d'une nouvelle fenêtre permettant la revalorisation des charges de chauffage, pour les cibles permanentes dédiées à la répartition des charges de chauffage (cf. nouveau paramétrage des cibles, en lien avec les fichiers de relève des compteurs répartiteurs).

Création d'un nouveau droit pour accéder à cette fenêtre :

Module : Cibles permanentes et tarifs

➤ Position: 15 – Revalorisation chauffage

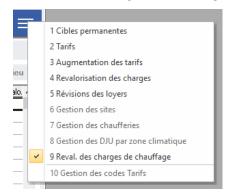
> 3 valeurs possibles : Accès / Ecriture / Ecriture + annulation injection



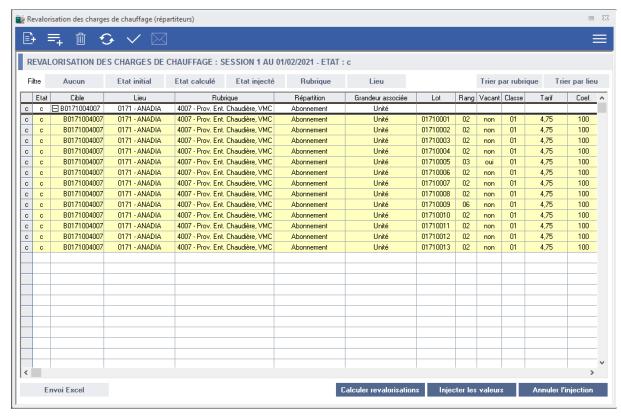


Accès par le menu Fenêtre du module :

« 9 Reval. Des charges de chauffage »



Fenêtre principale:



Principe de fonctionnement :

- Création d'une session ;
- Insertion des cibles à traiter dans la session ;
- Possibilité d'insérer/supprimer des cibles au fur et à mesure ;
- Calcul des revalorisations ;
- Injection des revalorisations;
- Possibilité d'annuler l'injection (selon les droits);
- Validation de la session (pour figer les calculs/injections);

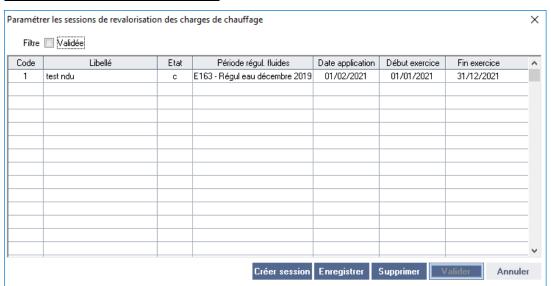


• Génération d'événements dans le planning.

Boutons de la barre d'outils :

- Initialiser/chercher une session : pour créer une nouvelle session, ou en choisir une existante ;
- Insérer des cibles ;
- Supprimer des cibles ;
- Actualiser la session;
- Valider la session ;
- Générer les événements.

Création / recherche d'une session :



A la création, on clique sur 'Créer session', une nouvelle ligne est créée dans le tableau, et il faut renseigner :

- Le libellé ;
- La période de régularisation des fluides (1);
- La date d'application souhaitée pour les revalorisations (2) ;
- Les dates de début/fin pour l'exercice d'application (3).

Une fois la ligne complétée, on clique sur 'Enregistrer'.

Pour choisir une session, on clique sur la ligne du tableau, puis sur 'Valider'.

(1) La période de régularisation des fluides permet de faire le lien avec les données issues des fichiers des répartiteurs, et avec les données calculées dans les sessions de régularisation de charges qui auront été associées à cette même période de régularisation des fluides. Le choix d'une période de fluides permet de préremplir les dates de début/fin d'exercice.



- (2) La date d'application sera la date de début de validité pour les nouveaux tarifs ou les nouvelles grandeurs calculées par la revalorisation. Attention, ceci ne s'applique pas pour les « valos », qui sont valides dès l'injection. Un message d'avertissement sera affiché s'il y a déjà un quittancement sur un terme postérieur à la date d'application souhaitée. La date d'application doit être au 1^{er} jour d'un mois.
- (3) L'exercice d'application doit être renseigné si on souhaite utiliser l'option « rattrapage » (voir ci-dessous).

Option « rattrapage »:

Par exemple, si on souhaite calculer des revalorisations pour l'exercice 2021 (du 01/01 au 31/12), et qu'on doit appliquer les revalorisations au 01/02 ou au 01/03/2021, les nouveaux tarifs ne couvriront pas tout l'exercice (11 ou 10 mois sur 12).

L'option « rattrapage » permet d'ajuster les valeurs pour atteindre les montants souhaités avec le nombre de mois restant à quittancer sur l'exercice.

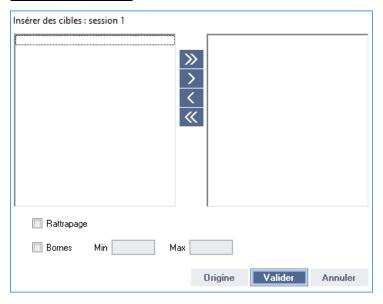
Cette option s'active lors de l'insertion des cibles dans la session.

Suppression d'une session :

La fenêtre de création/recherche permet aussi de supprimer une session.

Une session ne pourra pas être supprimée si elle contient des cibles injectées, ou si elle a été validée.

Insertion des cibles :



Le bouton 'Origine' permet de chercher des cibles. Il ouvre la fenêtre ci-dessous :

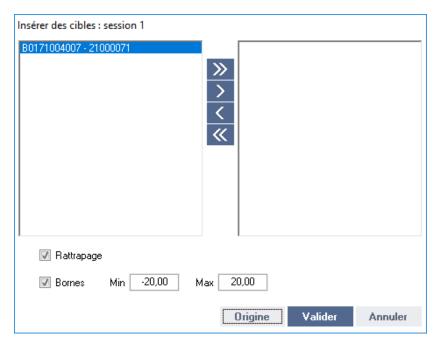




Session de régularisation : liste des sessions de régularisation de charges liées à la période de fluides renseignée dans la session.

Recherche par lieu (saisir un code ensemble), par rubrique (saisir un code rubrique), ou de toutes les cibles liées à la session de régul.

Attention : seules les cibles liées à la session de régularisation, et étant paramétrées pour la répartition/revalorisation de chauffage (cf. 4.1) seront proposées.



- Faire passer les cibles voulues dans la liste de droite ;
- Appliquer ou non l'option « Rattrapage » ;
- Appliquer ou non l'option « Bornes » (*);
- Cliquer sur Valider.

(*) Les bornes permettent d'encadrer les revalorisations avec un pourcentage minimum, et un pourcentage maximum.



Par exemple, en mettant Min = -20 et Max = 20, les évolutions ne pourront pas être en-dessous de -20%, ni au-dessus de +20%. C'est-à-dire qu'un acompte mensuel de charges de 10 € ne pourra pas être révisé en-dessous de 8€, ni au-dessus de 12€.

NB: c'est lors de l'insertion qu'on récupère les paramètres des cibles (grandeur associée, type de répartition, type de revalorisation); si on modifie ces paramètres dans la cible, il faudra la supprimer puis l'insérer à nouveau pour que ce soit pris en compte dans la revalorisation.

Les cibles insérées apparaissent dans le tableau principal, et peuvent alors être calculées.

Boutons « filtres »:

- Aucun : pas de filtre, on affiche toutes les cibles ;
- Etat initial / calculé / injecté : on affiche les cibles pour l'état souhaité ;
- Rubrique / Lieu : pour filtrer selon la rubrique ou le lieu de la cible sélectionnée dans le tableau.

Boutons de tri:

Pour trier les cibles dans le tableau par rubrique ou par lieu.

Calcul des revalorisations :

Sélectionner les cibles dans le tableau (un clic sur le coin supérieur gauche permet de toutes les sélectionner).

Cliquer sur le bouton 'Calculer revalorisations' (en bas de la fenêtre).

Les revalorisations sont calculées pour chaque bail lié à la cible.

Développer les cibles :

Une fois calculée, une cible peut être développée pour voir le détail des calculs par bail.

Le bouton '+' permet de développer/renvelopper une cible.

Un double-clic sur le coin supérieur gauche du tableau permet de toutes les développer/renvelopper (possible également par le menu Fiche – Outils).

En blanc, on voit les lignes d'en-tête, et en jaune les lignes de détail (si cible développée).

Détail des colonnes du tableau :

- Etat de la cible : (vide) = état initial ; 'c' = calculé ; 'i' = injecté ; 'v' = validé.
- Code cible ;
- Code et nom lieu (ensemble);
- Code et nom rubrique ;



- Type de répartition de la cible ;
- Nom de la grandeur caractéristique associée à la cible ;
- Code lot et code rang du bail;
- Bail vacant : oui ou non ;
- Classe de tarif du bail;
- Montant du tarif unitaire actuel;
- Coef. : coefficient de répartition (100% ou autre si colocation) ;
- Valo. : valo du bail ;
- Montant actuel de l'acompte mensuel (pour un mois complet);
- Dépense régul. : montant de dépense imputé sur le bail dans la régularisation de charges ;
- Jours régul. : nombre de jours de présence du bail sur la période de régularisation ;
- Montant régul. : montant de l'acompte mensuel calculé avec les données de la régularisation ;
- Pourc. Evol. : pourcentage d'évolution de l'acompte entre le montant mensuel et le montant issu de la régularisation ;
- Mode revalo. : mode de revalorisation paramétré dans la cible ;
- Nouvelle valeur : calculée à partir du montant issu de la régularisation ; selon le mode de revalo, ce sera la nouvelle valeur du tarif, de la grandeur ou de la valo ;
- Rattr. : oui ou non, option rattrapage appliquée sur la cible ;
- Valeur avec rattr. : valeur avec prise en compte du rattrapage ;
- Pourc. Rattr. : pourcentage d'évolution entre la valeur actuelle et la valeur avec rattrapage ;
- Borne mini. / Borne maxi. : valeurs des bornes associées à la cible ;
- Valeur avec bornes : nouvelle valeur en tenant compte des bornes = valeur revalorisée ;
- Nouveau montant : acompte mensuel calculé à partir de la nouvelle valeur (avec bornes) = montant revalorisé;
- Pourc. Evol. : pourcentage d'évolution de l'acompte entre le montant mensuel et le montant revalorisé.

Supprimer des cibles :

On sélectionne les cibles (lignes d'en-tête), et on clique sur le bouton Supprimer de la barre d'outils. Les cibles injectées ne peuvent pas être supprimées.

<u>Injecter les revalorisations :</u>

On sélectionne les cibles (lignes d'en-tête), et on clique sur le bouton « Injecter les valeurs » en bas de la fenêtre. Seules les cibles calculées peuvent être injectées.

Un message d'avertissement sera affiché s'il y a déjà un quittancement sur un terme postérieur à la date d'application souhaitée.

Et un autre message pourra aussi être affiché pour rappeler que les nouvelles valos s'appliquent immédiatement, quelle que soit la date d'application renseignée.



Annuler les injections :

On sélectionne des cibles injectées dans le tableau, et on clique sur le bouton « Annuler l'injection » en bas de la fenêtre.

On ne pourra pas annuler une injection si les nouveaux tarifs/nouvelles grandeurs ont déjà été quittancés ou modifiés.

Valider la session:

Cela permet de figer les calculs et les injections dans la session, on ne peut plus rien modifier.

Cela permet aussi d'avoir accès à la génération des évènements.

Générer les événements :

Pour chaque dossier concerné par une revalorisation, on génère un événement programmé dans la communication.

Un nouveau paramétrage permet de choisir un code événement dédié aux revalorisations de chauffage.

On peut lancer plusieurs fois la génération, mais un contrôle évite de générer plusieurs événements pour un même dossier.

1.6.2 Répartition de chauffage

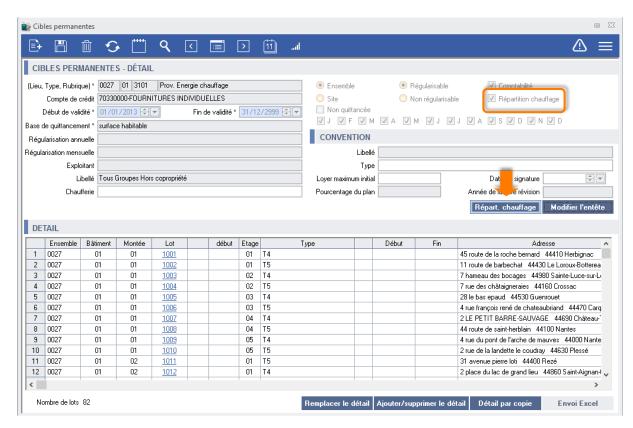


Ces nouvelles fonctionnalités sont soumises à redevance.

Elles sont proposées d'office aux bailleurs ayant déjà acquis la licence permettant d'intégrer les montants facturés aux locataires, à partir des fichiers au format SYM_chauffage (cf. patches 3.1.240, 3.2.041 et 3.3.028, méthode 2 de régularisation de chauffage).

En lien avec la gestion des compteurs répartiteurs et l'intégration des fichiers au format SYM_chauffage, on peut désormais indiquer quelles sont les cibles permanentes qui sont dédiées à la répartition des charges de chauffage.

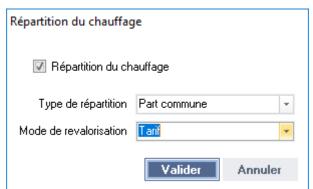




Sur la fenêtre principale, une case à cocher 'Répartition chauffage' indique si la cible est dédiée ou non à la répartition de chauffage. Elle n'est pas modifiable ici.

Pour modifier ce paramétrage, et aussi pour paramétrer le type de répartition et le mode de revalorisation, on clique sur le bouton 'Répart. Chauffage' dans l'entête de la cible.

Ce bouton permet d'accéder à la fenêtre ci-dessous :



Les types de répartition proposés correspondent aux natures de dépense/consommation gérées dans les fichiers SYM_chauffage :

- 'Totale' (totalité de la charge de chauffage);
- 'Part commune';
- 'Part individuelle';
- 'Abonnement'.



Le choix du type de répartition permet d'importer les bons montants de dépenses lors du calcul de la régularisation annuelle des charges.

Les modes de revalorisation permettent d'indiquer sur quelle donnée va porter l'évolution lorsqu'on calculera la revalorisation des charges de ces cibles :

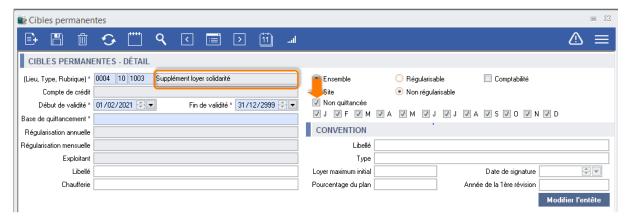
- 'Tarif': tarif de la cible;
- 'Grandeur' : grandeurs caractéristiques des lots ;
- 'Coefficient valo.': coefficient de valorisation des baux.

1.6.3 Gestion des cibles de surloyer

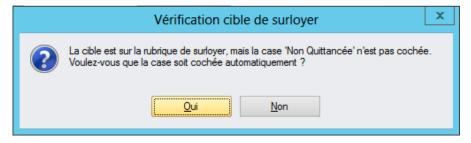
La rubrique de surloyer ne peut être sélectionnée qu'à la création d'une cible (jamais en modification).

Lors de la création d'une cible :

- Si la rubrique de surloyer est sélectionnée, la case 'Non quittancée' est cochée automatiquement, sinon elle est décochée.



- A l'enregistrement (en mode création), si la rubrique est celle du surloyer, le programme propose de cocher la case 'Non quittancée' si elle ne l'est pas.



1.6.4 Augmentation du loyer plafond avec un pourcentage



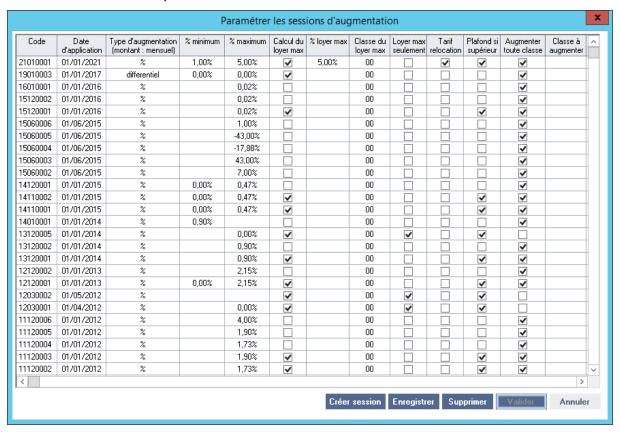
Pour: L5901 via la DI 150513

Dans la fenêtre Augmentation des tarifs, on peut désormais saisir le pourcentage souhaité pour l'augmentation du loyer plafond.



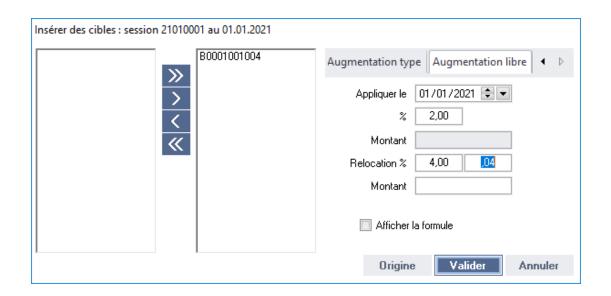
Lors de l'insertion et du calcul de cibles de loyer conventionné dans la session, ce pourcentage sera appliqué, au lieu du calcul basé sur les indices.

A la création de la session, il faut cocher la case « Calcul du loyer max », et saisir le pourcentage dans la nouvelle colonne « % loyer max » :



Lors de l'insertion des cibles, les pourcentages pour les tarifs appliqués ou le tarif à la relocation peuvent être différents de celui du loyer max :





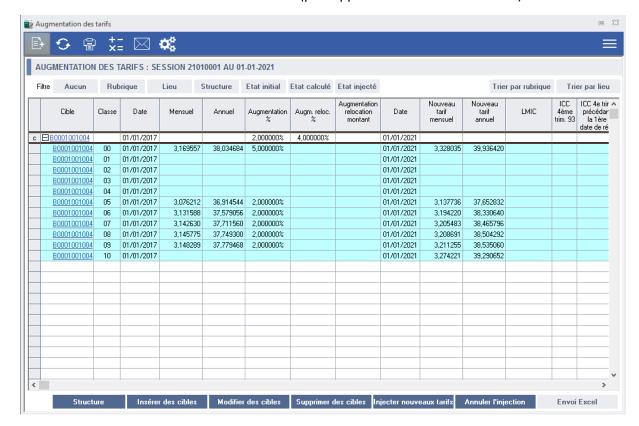
Lors du calcul, les différents pourcentages s'appliquent.

Sur l'exemple ci-dessous, on a :

• Classe 00 – plafond: +5%

• Classes 05 à 09 – tarifs appliqués : +2%

• Classe 10 – nouvelle classe reloc : +4% (par rapport à l'ancien tarif classe 09)





1.6.5 Saisie des pourcentages

Sur la fenêtre de création d'une session d'augmentation des tarifs, les colonnes « % minimum » et « % maximum » sont désormais réellement au format pourcentage.

Pour obtenir une valeur de 2%, il faut maintenant taper 2 au clavier (et non plus 0,02).

Paramétrage de l'arrondi pour les tarifs unitaires (3,3) 1.6.6

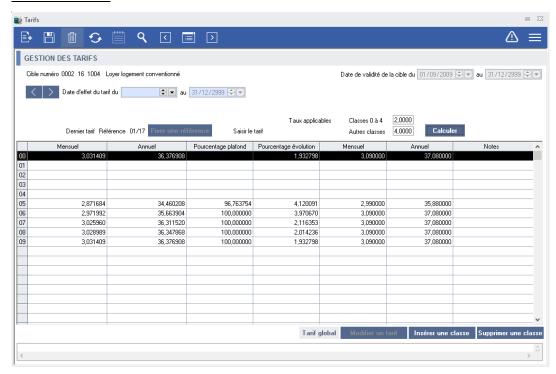


Pour: H3503 via la DI 145338

On peut désormais paramétrer l'arrondi souhaité pour les tarifs unitaires, et ce pour chaque rubrique de quittancement (cf. 1.11 module Interface GLC).

Cet arrondi (entre 0 et 6 décimales) s'applique dans le module Cibles permanentes sur les fonctionnalités présentées ci-dessous.

Saisie des tarifs :



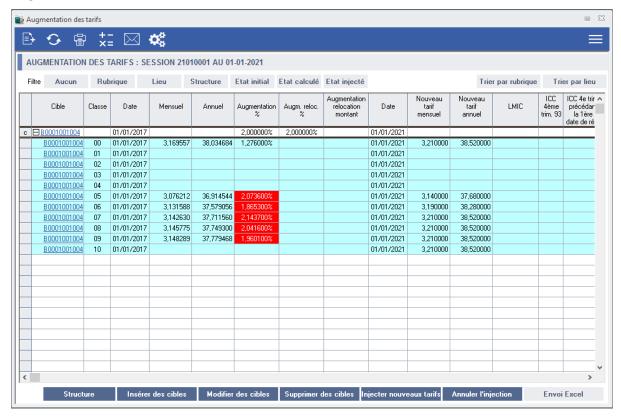
L'arrondi est appliqué sur le tarif mensuel (toutes classes, y compris plafond), pour tous les modes de saisie:

- Création d'un nouveau tarif ou d'une classe,
- Saisie d'un tarif mensuel ou annuel,
- Saisie du pourcentage d'évolution,
- Utilisation des taux et du bouton Calculer.

Et cela s'applique aussi pour le mode « Tarif global ».



Augmentation des tarifs :



L'arrondi est appliqué sur tous les tarifs mensuels (toutes classes, y compris plafond).

Avec les arrondis, on ne peut pas forcément respecter le pourcentage d'augmentation souhaité (ici 2%), donc les lignes apparaissent avec une case 'Augmentation %' en rouge.

Revalorisation des charges :

L'arrondi est pris en compte lors de l'injection des nouveaux tarifs dans les cibles.

Mais ces tarifs (arrondis ou non) ne sont pas visibles sur la fenêtre de revalorisation.

Attention:

Ce nouveau paramétrage ne peut pas être pris en compte dans la révision des baux atypiques, car les calculs sont intégralement gérés dans des requêtes personnalisées, propres à chaque bailleur utilisant cette fonctionnalité.

1.7 Encaissements

Gestion locative/Encaissements/Encaissements

1.7.1 Gestion d'erreur de batch

Pour: S9704

Les erreurs d'édition en batch sont maintenant tracées dans les logs.



1.7.2 Méthode batch édition et clôture des journaux en paramètre

Pour: S9704 via la DI 000000162899

Ajout de 2 nouvelles méthodes batch avec des journaux en paramètre :

0007 : édition

o Ligne de commande : oprec.exe/b 0007

0008 : clôture

o Ligne de commande : oprec.exe/b 0007

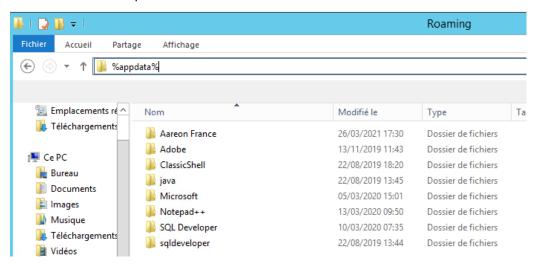
Les éditions seront générées en PDF, le dossier est à paramétrer en base de données, à défaut il sera généré dans « C:\temp ».

Paramétrage système

Cette partie nécessite une habilitation d'administrateur (base de données et configuration Windows). Veuillez faire une demande d'intervention auprès d'AAREON ou à votre administrateur informatique.

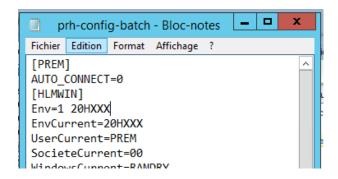
Paramétrage de l'environnement

Se connecter sur le poste/compte utilisateur dédié au batch, créer un fichier de configuration pour la connexion automatique des modules.



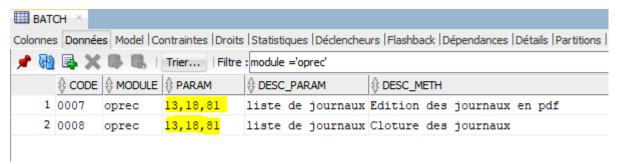
Dans « Aareon France » créer un fichier prh-config-batch.ini (même structure que prh-config.ini) en précisant l'environnement :



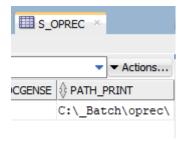


Paramétrage des journaux à clôturer et dossier PDF

- liste des journaux :



- emplacement des fichiers PDF générés pour le batch d'édition :



1.8 Sélection - comptes

Gestion locative/Sélection/Compte

1.8.1 Calcul du SLS : exclusion APL sur plusieurs termes

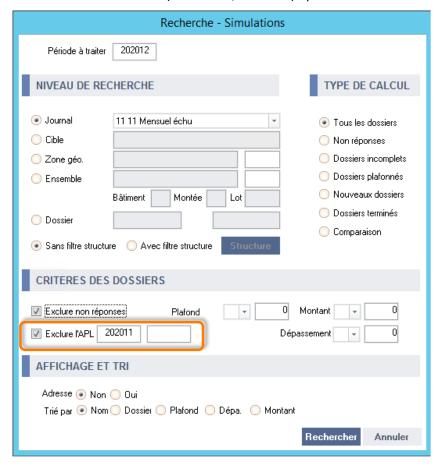
Dans la simulation de calcul du SLS, pour exclure les locataires ayant perçu de l'APL, on peut désormais saisir une plage de termes (et plus seulement un terme unique).

Les rappels APL sont désormais pris en compte pour cette exclusion.

Dans la fenêtre de simulation du SLS, il faut cocher la case 'Exclure l'APL', et il y a désormais deux termes qui peuvent être saisis.

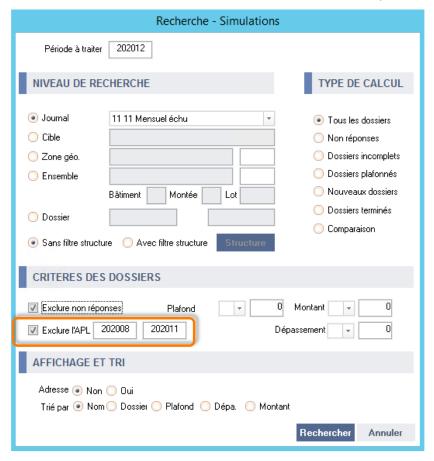


Saisie avec un seul terme (ci-dessous, '202011'): pour détecter l'APL sur un terme unique.





Saisie avec deux termes (ci-dessous, de '202008' à '202011') : pour détecter l'APL entre deux termes.



Cette 2^e option permet d'exclure les locataires qui ont perçu au moins un montant d'APL (versement ou rappel), imputé sur un terme compris entre le terme de début et le terme de fin.

Remarque importante:

Si vous avez déjà une condition d'exclusion d'APL paramétrée dans les requêtes de calcul du SLS, elle s'ajoutera aux exclusions appliquées avec ces deux options.

1.8.2 Envoi de SMS longs

Il est maintenant possible d'envoyer des SMS longs, c'est à dire dépassant les 160 caractères.

Les SMS longs sont approximativement facturés par tranche de 160 caractères. Par exemple un sms de 300 caractères consommera deux crédits et un sms de 400 caractères consommera 3 crédits.

https://www.smsmode.com/sms-long/>



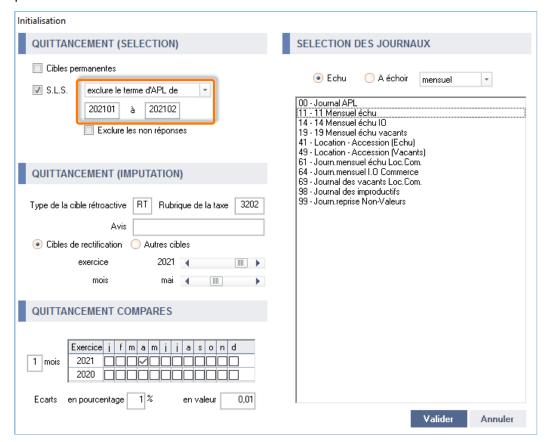
1.9 Quittancement rétroactif

Gestion locative/Mensuel/Quittancement rétroactif

1.9.1 Rétroactif SLS : exclusion APL sur plusieurs termes

Pour: H8803 via la DI 175381

Pour le quittancement rétroactif du SLS, on donne désormais la possibilité d'exclure l'APL sur plusieurs termes.



1.10 Quittancement

Gestion locative/Mensuel/Quittancement

1.10.1 Calcul du SLS : exclusion APL sur plusieurs termes

Pour exclure du SLS les locataires ayant perçu de l'APL, on peut désormais saisir une plage de termes (et plus seulement un terme unique).

Et les rappels APL sont désormais pris en compte pour cette exclusion.

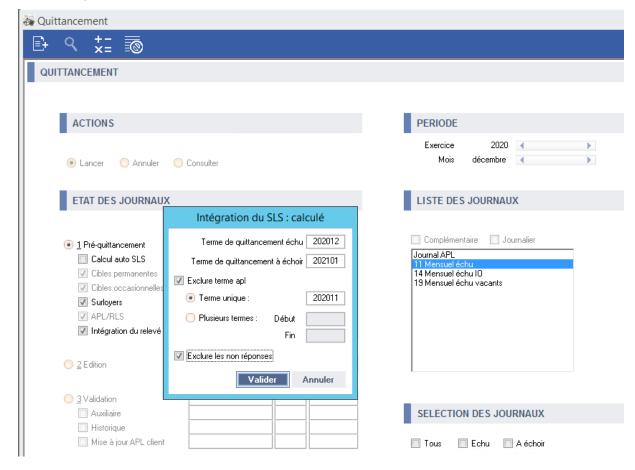
Au moment du calcul du quittancement, il faut décocher la case 'Calcul auto SLS' pour faire apparaître les options de calcul du SLS.



On coche la case 'Exclure terme APL', et 2 options sont proposées :

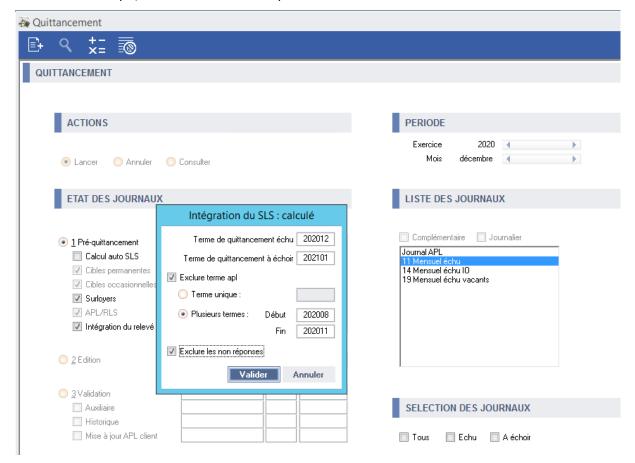
- 'Terme unique', avec un terme à saisir;
- 'Plusieurs termes', avec des termes de début et de fin à saisir.

Terme unique (ici, '202011'):





Plusieurs termes (ici, de '202008' à '202011') :



Cette 2^e option permet d'exclure les locataires qui ont perçu au moins un montant d'APL (versement ou rappel), imputé sur un terme compris entre le terme de début et le terme de fin.

Remarque importante:

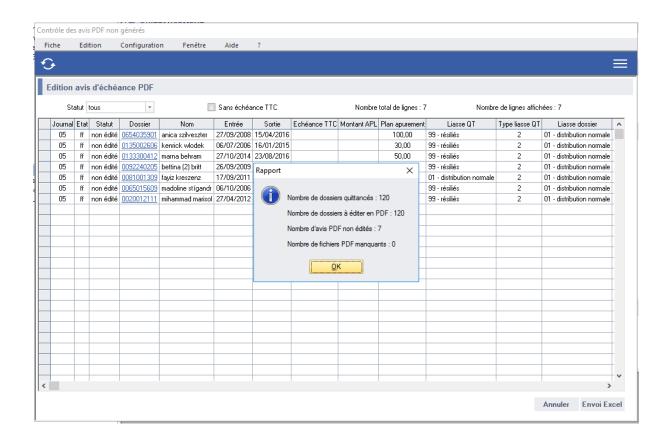
Si vous avez déjà une condition d'exclusion d'APL paramétrée dans les requêtes de calcul du SLS (cela est souvent le cas pour les bailleurs qui utilisent le calcul automatique), elle s'ajoutera aux exclusions appliquées avec ces deux options.

1.10.2 Modification de la fenêtre de contrôle des avis PDF

Pour: L1001

Rappel: cette fenêtre permet de contrôler les dossiers concernés par une édition de l'avis d'échéance au format PDF, avec List&Label. Elle ne concerne pas les éditions basées sur un modèle QRP.





La fenêtre permet désormais de distinguer deux types de contrôles :

- Les dossiers pour lesquels l'édition de l'avis PDF ne s'est pas déclenchée ;
- Les dossiers pour lesquels l'édition a été lancée, mais sans fichier PDF physiquement présent.

Des informations ont été ajoutées dans le tableau :

- Etat du journal de quittancement,
- Statut du dossier : 'non édité' ou 'fichier manquant',
- Dates d'entrée/sortie du dossier,
- Montants quittancés (échéance TTC, APL, plan),
- Liasse QT : liasse d'édition dans le quittancement,
- Type liasse QT: type d'édition (2 = List&Label / 3 = QRP + List&Label),
- Liasse dossier : liasse d'origine sur le dossier.

Des filtres ont été ajoutés :

- Statut du dossier : 'non édité' ou 'fichier manquant',
- Dossiers sans échéance TTC.

Au lancement de la fenêtre (ou après actualisation), un message est affiché pour indiquer :

Le nombre de dossiers quittancés,



- Le nombre de dossiers à éditer en PDF (List&Label),
- Le nombre d'avis PDF non édités,
- Le nombre d'avis PDF édités pour lesquels le fichier est manquant.

Seuls les dossiers avec un avis non édité ou un fichier manquant seront affichés dans le tableau.

Rappel: une option de paramétrage permet de désactiver l'édition de l'avis pour les dossiers sans échéance; si cette option est activée, il est donc normal que les dossiers sans échéance soient affichés dans le tableau avec le statut 'non édité'.

1.10.3 Détection des dossiers avec SLS et APL

On peut désormais activer un paramétrage, qui permet - au cours du calcul du quittancement - de détecter les dossiers avec du SLS et de l'APL.

Il y a deux options de paramétrage :

- Traitement automatique : le module détecte les dossiers concernés et annule le montant de SLS dans le guittancement ;
- Traitement manuel : le module affiche la liste des dossiers concernés dans une fenêtre dédiée (cf. écran ci-dessous), et l'utilisateur peut sélectionner les dossiers pour lesquels le montant de SLS sera annulé.



Remarque: seule la 1^e option est compatible avec un traitement en batch du quittancement.

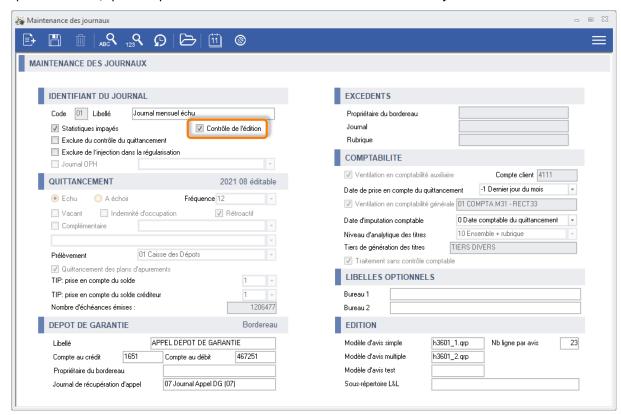


1.10.4 Contrôle des éditions d'avis d'échéance

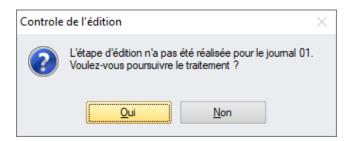
Pour: L1001 via la DI 170653

Au lancement de la validation, on contrôle si l'édition des avis d'échéance s'est bien déroulée.

L'exécution de ce contrôle est liée à un nouveau paramètre, propre à chaque journal de quittancement, que l'on peut activer dans la fenêtre « Maintenance des journaux » :



Si le contrôle est actif et qu'on détecte une anomalie au début de la validation, le message ci-dessous est affiché :



1.10.5 Suivi des éditions d'avis PDF

Pour: L1001 via la DI 170653

Une amélioration a été apportée au suivi des éditions des avis PDF (données de traçage en base de données).



En particulier, le fait de relancer l'édition des avis PDF après la validation du journal permet de compléter les éventuelles données manquantes dans les tables (données nécessaires pour synchroniser les avis avec l'extranet locataire).

1.11 Enquête RPLS / SELFy

Gestion locative/Annuel/Enquête RPLS

1.11.1 Nouveaux contrôles de données à l'actualisation

Pour: L5107 via la DI 000000165994

De nouveaux contrôles ont été ajoutés au module RPLS pour détecter la présence inexpliquée de plusieurs baux ouverts à la date de l'enquête, empêchant l'actualisation des données.

1.12 Régularisation des charges

Gestion locative/Régularisation/Charges

1.12.1 Répartiteurs : calcul des régularisations de sortie



Cette nouvelle fonctionnalité est soumise à redevance.

Elle est proposée d'office aux bailleurs ayant déjà acquis la licence permettant d'intégrer les montants facturés aux locataires, à partir des fichiers au format SYM_chauffage (cf. patches 3.1.240, 3.2.041 et 3.3.028, méthode 2 de régularisation de chauffage).

Dans les régularisations de sortie (Régul. mensuelle), les cibles de répartition de chauffage de type 'part individuelle' sont détectées, et le prix unitaire du fluide est calculé en fonction des données du dernier relevé trouvé pour le compteur répartiteur.

1.12.2 Répartition de chauffage

Pour les cibles en lien avec la répartition de chauffage (cf. paragraphe sur les cibles permanentes), on prend en compte le paramétrage du type de répartition lors du calcul de la régularisation annuelle.

1.12.3 Paramétrage utilisation liasse des résiliés

Pour: H3601 via la DI

Suivant paramétrage (à demander à Aareon), les liasses des dossiers sont harmonisées avant édition.

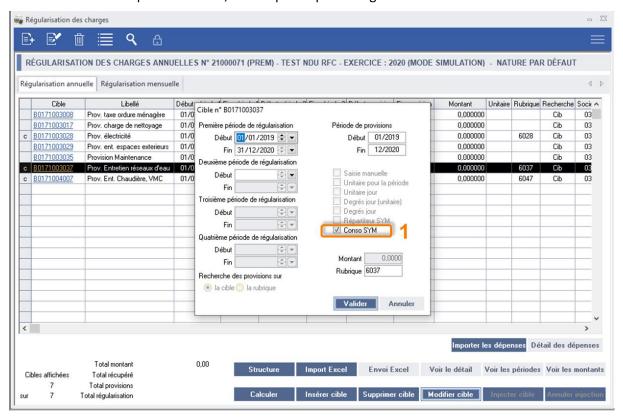


1.12.4 Gestion des consommations des répartiteurs

Pour H3601

Une option de calcul permet de récupérer la consommation SYM et de l'appliquer à chaque bail.

Le tarif unitaire n'est pas modifiable, il est repris depuis la régularisation des fluides.



1.13 Régularisation des fluides

Gestion locative/Régularisation/Fluides

1.13.1 Compteurs répartiteurs : dates anniversaires

Pour les compteurs répartiteurs de chauffage, l'intégration du fichier prestataire permet désormais de traiter les dates anniversaires (remise à zéro du compteur).

Un nouveau paramétrage (au niveau du releveur) permet d'indiquer que les dates anniversaires doivent être prises en compte dans les fichiers.

Le traitement des dates anniversaires est effectué lors du traitement des relevés à injecter (onglet Fichier prestataire).

Pour chaque relevé avec une date anniversaire, si la date anniversaire n'a pas déjà été traitée, on fait les actions suivantes :

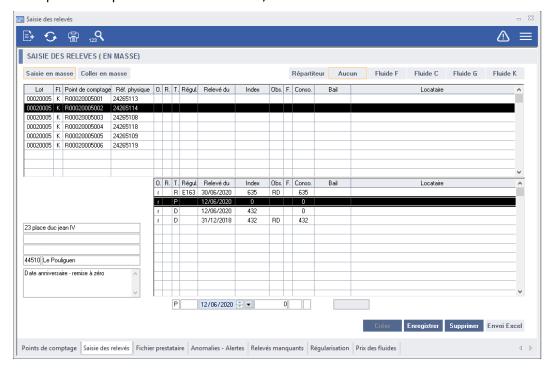
Création d'un relevé DEPOSE à J = Date Anniversaire (*), avec index = dernier index connu;



- Création d'un relevé POSE à J = Date Anniversaire (*), avec index = 0;
- Mémorisation de la date anniversaire traitée.

(*) S'il y a déjà un relevé à cette date, on décale d'une journée.

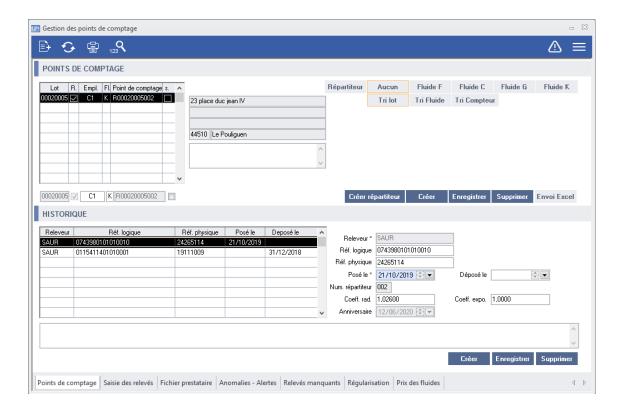
Exemple de compteurs avec des relevés D/P liés à une date anniversaire :



Dans les informations liées à un compteur, on affiche la dernière date anniversaire traitée :

→ Nouveau champ 'Anniversaire', non modifiable





1.14 **Interface GLC**

Gestion locative/Paramétrage/Interface GLC

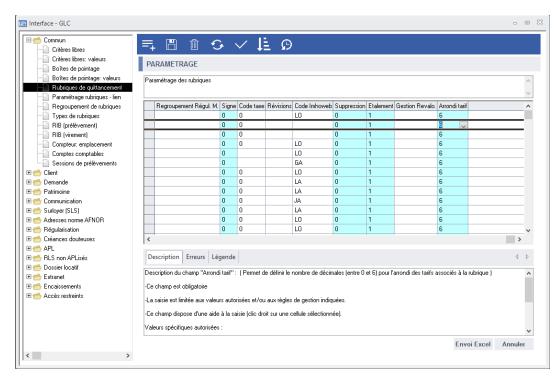
Paramétrage de l'arrondi pour les tarifs unitaires 1.14.1



Pour: H3503 via la DI 145338

Il est désormais possible de paramétrer l'arrondi souhaité pour les tarifs unitaires, et ce pour chaque rubrique de quittancement (nouvelle colonne « Arrondi tarif »).





Par défaut, l'arrondi est positionné à 6 décimales pour chaque rubrique (arrondi standard pour la saisie des tarifs dans PRH).

Cet arrondi (entre 0 et 6 décimales) s'applique dans le module Cibles permanentes sur les fonctionnalités suivantes :

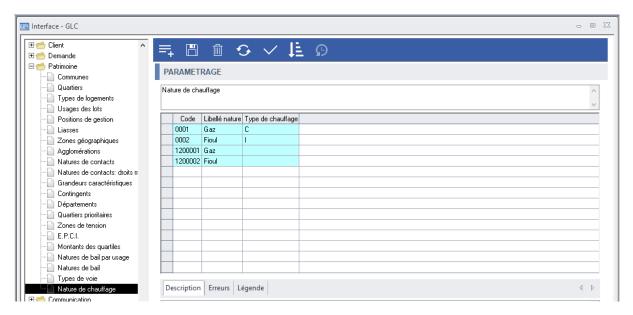
- Saisie des tarifs,
- Augmentation des tarifs,
- Revalorisation des charges.

1.14.2 Nature de chauffage et présence d'ascenseur

La nature du chauffage est paramétrable dans Interface GLC, ces informations sont à renseigner :

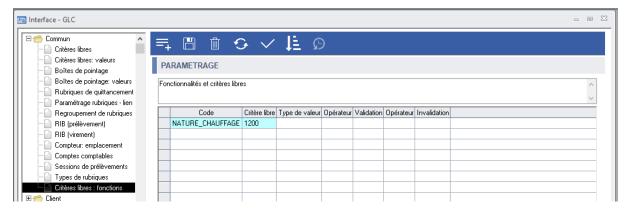
- Un code unique
- Un libellé désignant la nature du chauffage
- Le type de chauffage : Collectif (C) ou Individuel (I)





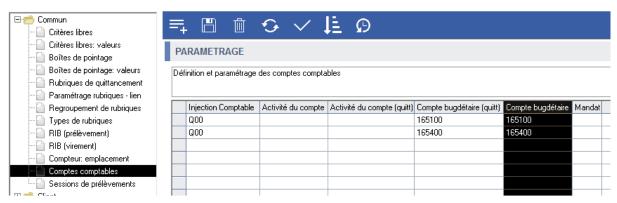
Si la nature du chauffage existe déjà sous la forme d'un critère libre, il est possible de récupérer le paramétrage.

Pour cela le code du critère libre existant doit être associer à la ligne « NATURE_CHAUFFAGE ».



1.14.3 Saisie des comptes comptables

Ajout de la colonne Compte budgétaire (pour le recouvrement) pour la saisie des comptes comptables.





1.15 Paramétrage communication

Gestion locative/Paramétrage/Communication

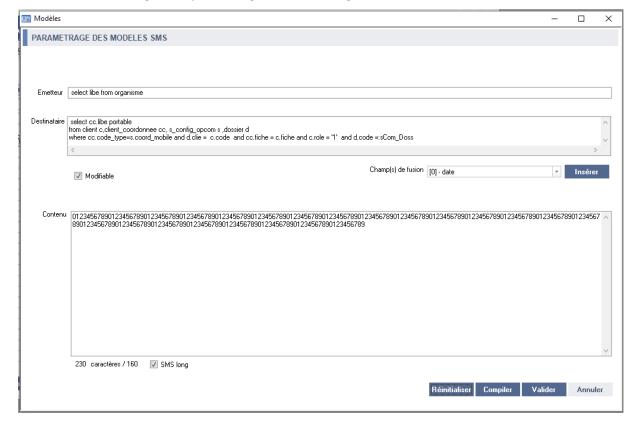
1.15.1 Envoi de SMS longs

Il est maintenant possible d'envoyer des SMS longs, c'est à dire dépassant les 160 caractères.

Les SMS longs sont approximativement facturés par tranche de 160 caractères. Par exemple un sms de 300 caractères consommera deux crédits et un sms de 400 caractères consommera 3 crédits.

https://www.smsmode.com/sms-long/

Une coche « SMS long » indique s'il s'agit d'un SMS long :



1.16 Paramétrage CNIL

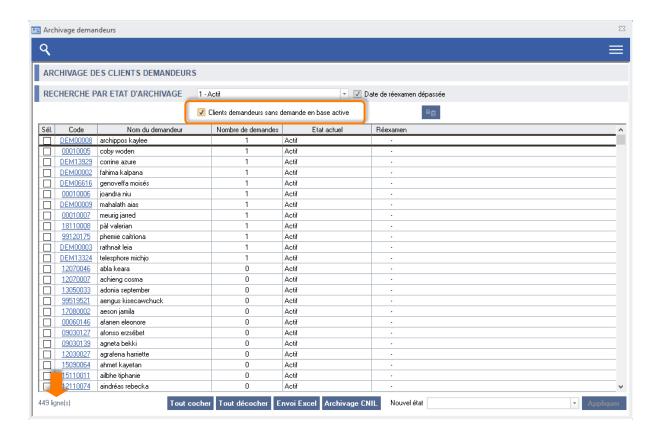
Gestion locative/Paramétrage/Paramétrage CNIL

1.16.1 Archivage des clients demandeurs : Demandeurs sans demande active

Pour: H6703 via la DI 000000155145

Dans la fenêtre d'archivage des clients demandeurs, ajout d'une coche permettant de filtrer les clients demandeurs sans demande en base active. Lorsque ce filtre est utilisé, il y a également le compte du nombre de demandes, afin de distinguer les clients demandeurs sans aucune demande.





1.17 Diagnostics

Gestion Locative/Gestion du patrimoine/Diagnostics

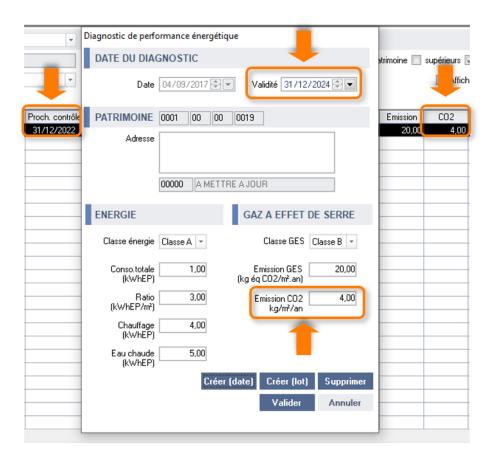
1.17.1 Evolution réglementaire : Ajout de l'émission de CO2 dans les DPE

Le module de gestion des diagnostics a été modifié pour ajouter les nouvelles données réglementaires à prendre en compte :

- L'affichage de la quantité de CO2 émise.
- Les nouvelles règles des dates de validité des DPE.

Désormais la quantité de CO2 émise est affichée et la date de validité du DPE est affichée après calcul par le module.



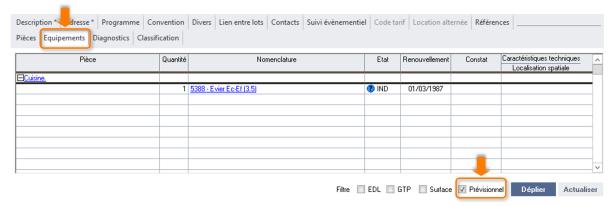


1.18 Patrimoine

Gestion Locative/ Gestion du patrimoine/Patrimoine

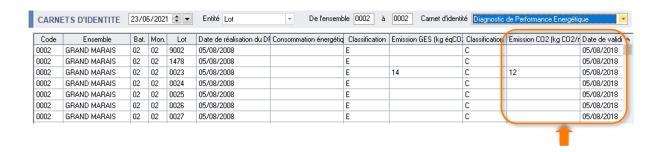
1.18.1 Filtre des équipements du prévisionnel

Ajout d'un nouveau filtre permettant la restriction de l'affichage des équipements à ceux qui sont à usage du prévisionnel.



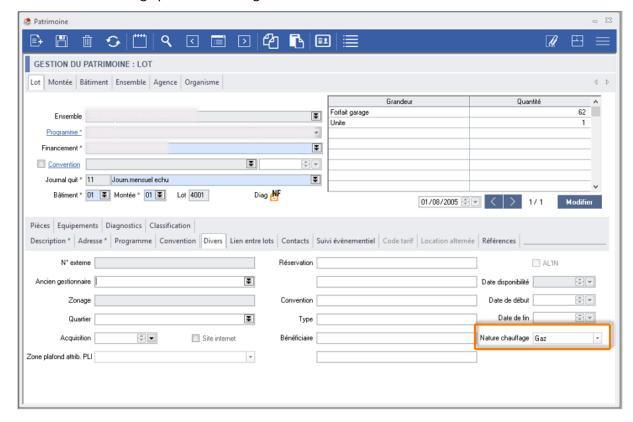
Ainsi que dans les tableaux de restitution :





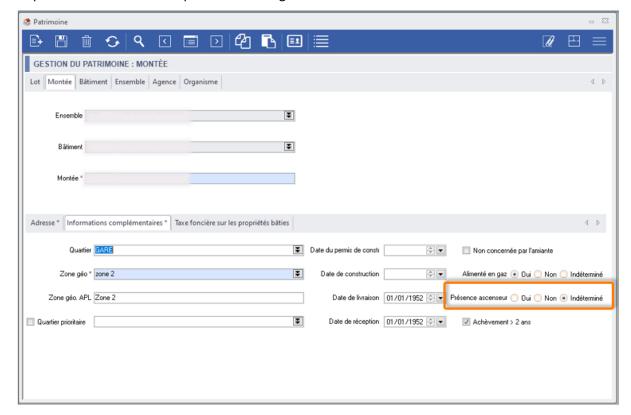
1.18.2 Nature de chauffage et présence d'ascenseur

La nature de chauffage peut être renseignée dans le lot :





La présence d'un ascenseur peut être renseignée au niveau de la montée :





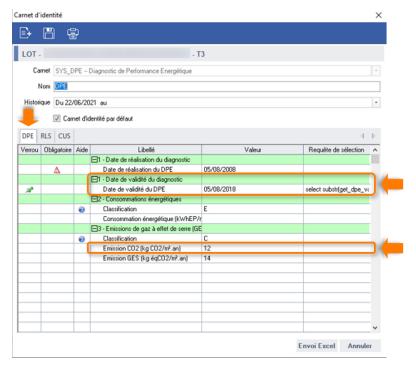
1.19 Carnet d'identité

Gestion Locative/Gestion du patrimoine/Patrimoine

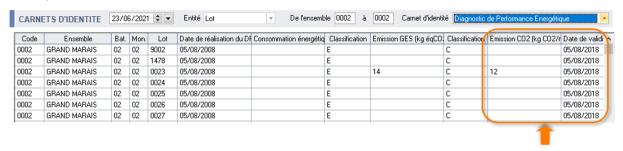
1.19.1 Evolution réglementaire : Ajout de l'émission de CO2 dans les DPE

Ont été rajoutées, dans l'onglet DPE du carnet d'identité d'un LOT :

- La date de validité du diagnostic.
- L'émission en CO2 dans la section dédiée au gaz à effet de serre.



Ainsi que dans les tableaux de restitution :



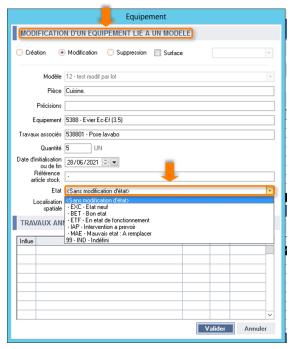


1.20 Modèle

Gestion Locative/Gestion du patrimoine/Modèle

1.20.1 Modèles en modification - Mise à jour des états d'équipements

Il est désormais possible de paramétrer un modèle de modification des équipements sans impact sur les états et les dates de constat via la sélection du nouvel état « <Sans modification d'état> ».





2 Corrections

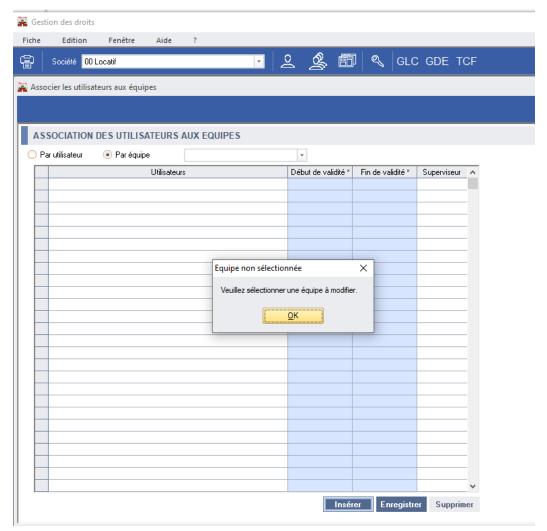
2.1 Gestion des droits

Gestion locative/Gestion des droits

2.1.1 Correction de doublon

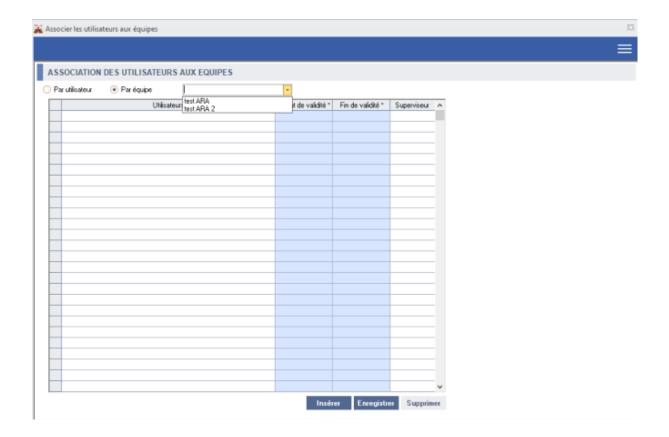
Pour: L5924

- Le chargement en double de la liste d'équipes est corrigé dans la fenêtre d'association.
- Messages d'avertissement aux utilisateurs si l'utilisateur ou l'équipe est à vide lors d'une modification :



- Correction de l'alimentation de liste déroulante des équipes pour l'ajout des utilisateurs :





2.2 Planning

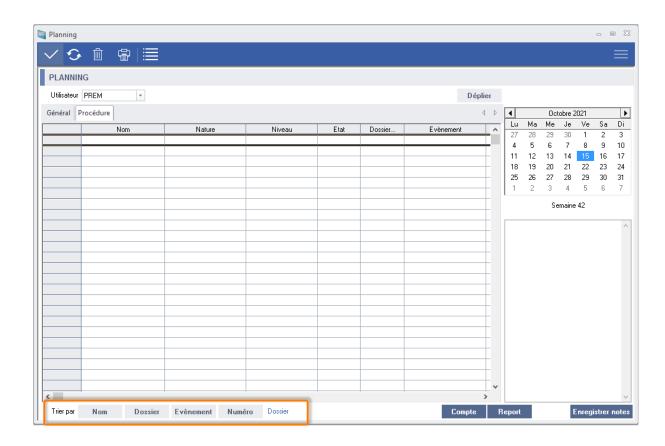
Gestion locative/Exploitation/Planning

2.2.1 Gestion des procédures

Pour: H8401 via la DI 000000182692

Application des différents tris existants sur le tableau au niveau de l'onglet procédures.





2.3 Bienvéo

Gestion locative/Exploitation/Bienvéo

2.3.1 Annulation de la saisie du DPE

Pour: H8401

Il est maintenant possible d'annuler la saisie du DPE.

2.3.2 Insertion d'une photo

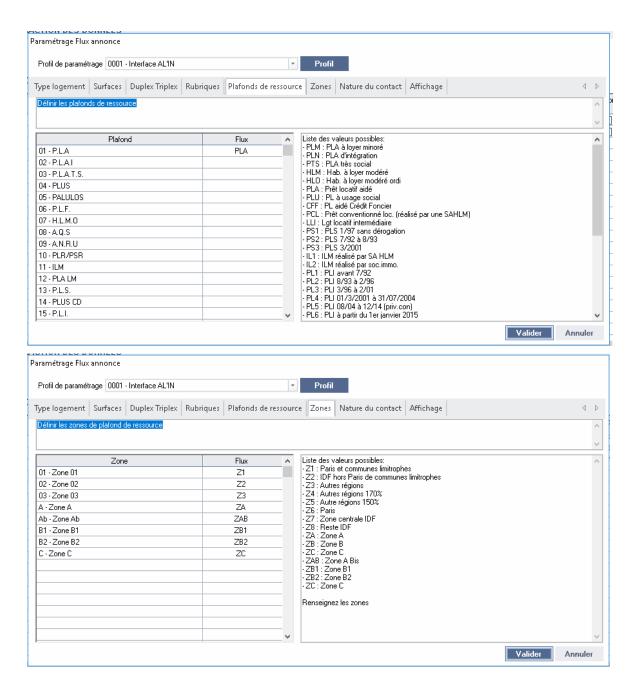
Pour: H4903 via la DI 000000150392

L'erreur lors de l'insertion d'une photo en PJ contenant une apostrophe est corrigée.

2.3.3 AL'IN - Paramétrage des plafonds de ressource et des zones

Le paramétrage des plafonds de ressource et des zones a été ajouté dans le paramétrage du flux AL'IN. Ce paramétrage est nécessaire à la transmission de ces informations dans le flux offre.





2.4 Client

Gestion locative/Client/Client

2.4.1 Affichage des rôles et liens

Pour: H6703 via la DI 000000185793, H9236 via la DI 000000185341

Selon les cas les rôles et liens des fiches client pouvaient ne pas afficher les bonnes valeurs.



2.4.2 Gestion des liens 'système' entre fiches clients

Pour: L3505 via la DI 000000183659

A la suppression d'une fiche client, on contrôle les liens entre fiches.

Normalement les liens de type 'Système' entre deux compositions familiales locataire et demandeur sont positionnés sur les fiches des principaux, mais cela peut ne pas être le cas si le titulaire principal d'une composition a changé.

Si une fiche supprimée a un lien de type 'Système' entre deux compositions familiales demandeur et locataire, le programme l'indique en précisant les deux codes clients, et demande une confirmation. Si la fiche est supprimée, le lien l'est aussi.

En cas de besoin il faudra recréer un lien de type système sur les rôles principaux des compositions familiales concernées.

2.4.3 Doublons lors du transfert de ressources ou de coordonnées

Pour: H4204 via la DI 000000179237

Lors du transfert de ressources ou de coordonnées d'une fiche demandeur vers une fiche locataire via la fenêtre de comparaison de fiches, des doublons pouvaient être générés.

2.4.4 Rectification du lieu de travail sur duplication demandeur vers locataire

Pour: H9328 via la DI 195660

Lors de la duplication d'un client demandeur en locataire, la commune du lieu de travail du demandeur était basculée vers la commune de l'adresse employeur du locataire (au lieu d'aller sur le lieu de travail).

2.5 Numéro unique

Gestion locative/Client/Demande de logement

2.5.1 Vérification de la profession des co-demandeurs

Pour: H4103 via la DI 000000175997

La vérification de la profession des co-demandeurs indiquait de vérifier celle du principal à tort. Maintenant le message d'erreur indique le co-demandeur concerné en précisant son nom.

2.5.2 Présence d'un motif ou d'un modèle de logement avant envoi au SNE

Pour: H4103 via la DI 000000180361

Selon les spécifications V4 du serveur national :

Au moins une valeur doit être renseignée dans l'une des 2 listes correspondant à la situation du demandeur : « ListeModeleLogement » ou « ListeDetailSituation ».



En cas d'absence des 2 données, le SNE renvoie l'erreur suivante : 'Une situation est obligatoire'.

Lors de l'envoi d'une demande au SNE, un contrôle a donc été ajouté dans Prem'Habitat, pour vérifier qu'un motif est bien présent (onglet 'situation' du module demande de logement), ou à défaut, qu'un modèle de logement est renseigné (onglet 'logement actuel' du module demande de logement).

Dans le cas contraire le message suivant sera indiqué :

« Il faut renseigner au moins un motif de demande » (onglet situation) ou un modèle de logement (onglet logement actuel) paramétré pour les échanges avec le SNE ».

<u>Attention</u>: Si un modèle de logement est saisi, il faut vérifier qu'il a bien une correspondance dans le paramétrage des échanges avec le SNE.

2.5.3 Correction des messages d'erreurs indiqués à l'envoi

Pour: S9713 via la DI 185770

Lors de l'envoi d'une demande, des messages d'erreurs pouvaient être erronés.

Par exemple, s'il y avait un problème de données ou de paramétrage sur la civilité, la nationalité, le nom, le type de voie ou la commune de l'adresse postale, le module affichait systématiquement un problème de civilité à l'envoi au SNE.

Le programme a été revu pour traiter ces données séparément et afficher le bon message d'erreur en cas de problème sur l'une de ces données.

2.5.4 Situation et modèle de logement non demandés pour une association

Pour: H4103 via la DI 000000186568

Pour une association, la situation n'est pas demandée (et n'est pas envoyée).

Le module Numéro unique a été modifié pour ne pas faire le contrôle de saisie d'un motif de demande ou d'un modèle de logement pour les demandes des associations.

2.5.5 Nombre de personnes en situation de handicap

Pour : H2301 via la DI 000000184918, H3601 via la DI 000000183732, L0801 via la DI 180514, L7618 via la DI 000000186246

En présence de handicaps sur une composition familiale, la balise XML 'nombre Handicap' pouvait ne pas correspondre au nombre de fiches clients de la composition concernée par un handicap.

Le SNE répondait alors la remarque suivante, non bloquante :

REMARQUE : Informations informationHandicap : Le nombre de personnes en situation de handicap est incohérent avec le nombre d'annexes handicap.



2.5.6 Balise adressePostale non envoyée si non renseignée

Pour: L6009 via la DI 193405

La balise adressePostale était envoyée lors des radiations, même lorsque cette adresse n'était pas saisie, ce qui générait une erreur (refus du SNE car la balise doit être complète quand elle est renseignée).

2.5.7 Correction sur la détection des ressources à envoyer

Pour: H6201 via la DI 194749

A l'envoi d'une demande le programme pouvait indiquer à tort un message demandant de confirmer l'absence de revenus mensuels alors que ceux-ci étaient bien déclarés. La détection de ce cas de figure a été revue.

2.5.8 Erreur au chargement de la fenêtre de visualisation des demandes V4

Pour: 00000 via la DI 194143

L'erreur suivante était affichée au chargement de la fenêtre de visualisation d'une demande V4 :

Symbol is undefined or unable to be referenced from current location: nID

2.6 Dispatching V2

Gestion locative/Client/Demande de logement

2.6.1 Déversement de l'adresse

Pour : H4103 via la DI 179221

Correction du déversement de l'adresse qui changeait le libellé du type de voie en code.

2.6.2 Correction du lien des associations

Pour: H6201 via la DI 000000187567

L'import de demandes via le dispatching créait les associations avec les rôle et lien 1-X (Demandeur-Personne) au lieu de 1-T (Demandeur-Association).



2.7 Dossier locatif

Gestion locative/Client/Dossier locatif

2.7.1 Modification d'adresse : identification des adresses en tant qu'historique

Pour: H6302 via la DI 000000169130

Lors de la modification de l'adresse client, le module Dossier n'identifiait en tant qu'historique que les adresses du même type que celle à insérer. Désormais tous les types d'adresses sont identifiés comme historique avant une nouvelle insertion.

2.7.2 Position de gestion fin de travaux

Pour: L5107, L1001 via la DI 196382

Correction de l'historique des positions de gestion lorsqu'on modifie la date de fin de bail.

La date de fin de travaux ne peut pas être inférieure à la date du jour - 30.

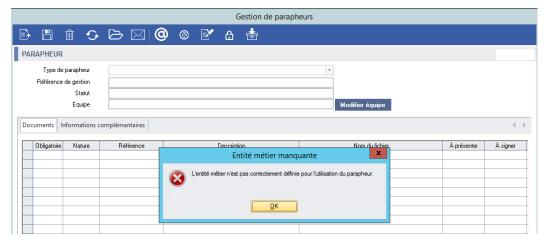
Correction lors de la suppression du bail vacant.

2.8 Gestion des parapheurs

Gestion locative/Client/Dossier locatif

2.8.1 Contrôle entité métier

Pour anticiper les erreurs, un contrôle d'existence de l'entité métier est créé avant les traitements.





2.9 Compte dossier

Gestion locative/Client/Compte dossier

2.9.1 Dissociation des lignes décompte / quittancement

Dans l'historique de quittancement, on distingue désormais les lignes issues du décompte, de celles issues du quittancement classique.

Cela permet, en particulier, de résoudre un problème d'affichage sur le compte locataire, quand il y avait une échéance de quittancement et une échéance du décompte sur le même terme.

2.9.2 Visibilité des cibles collectives

Pour: H9504 via la DI 000000174304

Les cibles collectives sont maintenant visibles dans l'onglet 'quittancement provisoire'.

2.9.3 Quittancement provisoire

Pour: H2201 via la DI 000000184040

Correction du prorata des cibles sur des mois incomplets.

2.10 Communication

Gestion locative/Client/Communication

2.10.1 Accès au champ NOTES sur la création d'une séquence

Pour: H3601 via la DI 000000162754

L'accès au champ NOTES pouvait être bloqué à tort à la création d'une séquence.

2.11 Décompte définitif

Gestion locative/Client/Décompte définitif

2.11.1 Génération du décompte définitif

Pour : H9236 via la DI 000000179586

La génération ne mettait pas à jours les cibles traitées (hors quittancement automatique).

2.11.2 Génération des bordereaux

Pour: H9328 via la DI 000000171395

Le type des pièces utilisées n'était plus enregistré.



2.11.3 Fenêtre de recherche

Pour: H5605 via la DI 000000189620

Les recherches sur l'onglet 'Traitement' bloquaient les recherches des autres utilisateurs si aucun traitement n'était fait ensuite.

2.12 Etat des lieux

Gestion locative/Client/Etat des lieux

2.12.1 Envoi par mail de pièces jointes issues de la GED

Pour: H2802 via la DI 178126

L'externalisation de la GED provoquait des dysfonctionnements pour la sélection et l'ajout de fichiers issus de la GED dans les envois de mails issus de la gestion évènementielle des EDL.

2.12.2 Ouverture de documents depuis l'onglet GED

Pour: L5107

L'ouverture de documents provoquait une erreur indiquant que le document était corrompu.

2.12.3 Affichage des corps d'état

Pour: H8102

Une anomalie pouvait empêcher l'affichage des corps d'états de pièces sur la grille principale et pouvait également empêcher la préparation de les rapatrier.

2.13 CALEOL

Gestion locative/Client/CALEOL

2.13.1 Exclusion des lots non conventionnés et des dossiers en IO

Correction de l'exclusion des lots non conventionnés et de l'exclusion des dossiers en IO qui n'étaient pas appliquées correctement.

© Aareon 2021 page 60 de 72



2.14 Cibles permanentes et tarifs

Gestion locative/Cibles/Permanentes

2.14.1 Répartiteurs de chauffage : revalorisation des charges

Pour: L1001

Des ajustements techniques et fonctionnels ont été apportés suite à la phase de recette.

2.15 Cibles individuelles

Gestion locative/Cibles/Individuelles

2.15.1 Visibilité des cibles collectives

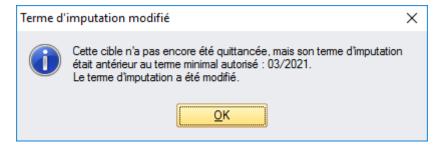
Pour: H9504 via la DI 000000174304

Les cibles collectives sont maintenant visibles avec le filtre « Toutes cibles ».

2.15.2 Initialisation du terme d'imputation d'une cible existante

Dans certains cas, le terme d'imputation d'une cible existante et non quittancée était modifié à tort, lorsqu'on ouvrait la fenêtre de modification.

Pour une cible existante et non quittancée, dont le terme d'imputation serait antérieur au terme minimal autorisé, le programme modifie désormais ce terme automatiquement, à l'ouverture de la fenêtre de modification, en affichant un message d'information :



<u>Rappel</u>: le terme d'imputation minimal autorisé dépend du terme actif, et du dernier terme quittancé (validé ou en cours) pour le journal du dossier locatif concerné.

2.16 Quittancement rétroactif

Gestion locative/Mensuel/Quitt. rétro

2.16.1 Application du prorata sur le calcul SLS

Pour: H8601 via la DI 000000170382

Le prorata n'était pas appliqué sur le calcul du SLS.



2.16.2 Suppression de l'horodatage des dates de bail

Pour: H4103 via la DI 194294

Si les dates de fin et/ou début de bail sont horodatées, le caclul de prorata ne récupère pas de journées complètes dans la base de calcul. Le module supprime l'hordatage des entrées/sorties du mois quittancé.

2.17 Quittancement

Gestion locative/Mensuel/Quittancement

2.17.1 Edition des quittances

Pour: L5924 via la DI 000000165602

Certains dossiers n'étaient pas édités selon les coches 'Hors Chorus'/'Chorus uniquement' utilisées.

2.17.2 Type de coordonnées dédié aux envois d'avis par email

Pour: H5605 via la DI 146557

Pour l'envoi des avis par email, on crée un nouveau paramétrage permettant de spécifier un type de coordonnées dédié.

2.17.3 Avis par mail : contrôle des journaux sélectionnés

Pour: H1602 via la DI 170127

Ajout d'un contrôle et d'un message pour éviter de lancer des traitements (Générer et Envoyer) si aucun journal n'est sélectionné.

2.17.4 Affichage des journaux annuels dans la fenêtre de déclaration

Pour: H2201 via la DI 168356

Correction de l'affichage des journaux annuels dans la fenêtre de déclaration des journaux (1 au lieu de 12).

2.17.5 Messages sur les journaux de quittancement complémentaires

Pour: H9234 via la DI 000000158486

Prise en compte des messages sur les journaux de quittancement complémentaires.

Suppression du recalcul des mois pour les complémentaires en modulo.



2.17.6 Maintenance des journaux

Pour: H9236 via la DI 000000155791

La fenêtre 'Maintenance des journaux' était mal positionnée à l'ouverture.

2.17.7 Suppression de l'horodatage des dates de bail

Pour: H4103 via la DI 194294

Si les dates de fin et/ou début de bail sont horodatées, le caclul de prorata ne récupère pas de journées complètes dans la base de calcul. Le module supprime l'hordatage des entrées/sorties du mois quittancé.

2.18 Prélèvement

Gestion locative/Mensuel/Prélèvement

2.18.1 Création des fichiers de prélèvements

Pour : H6601 via la DI 000000172971

Suppression des balises FRST encore utilisées après l'abandon.

2.18.2 Correction du test sur la date des rejets

Pour: H9210

Dans la fenêtre des rejets identifiés, le test sur la date des rejets pouvait ne pas fonctionner, si les horaires étaient enregistrés en base.

2.19 Renouvellement APL

Gestion locative/Annuel/Renouv. loyer APL

2.19.1 Traitement des NAJ

Pour : H6703 via la DI 156632

Les allocataires différents du rôle principal n'étaient pas traités.

2.19.2 Allocataires différents du rôle principal

Pour: H6703 via la DI 171299

Suite du correctif précédent sur les allocataires différents du rôle principal.



2.19.3 Ouverture des fenêtres

Pour: S7510

Les fenêtres ne s'ouvraient pas correctement dans les onglets du socle.

2.20 Enquête RPLS / SELFy

Gestion locative/Annuel/Enquête RPLS

2.20.1 Traitement de l_prodfin

Pour: H3102 via la DI 168309

Correction de l'affichage de certains ensembles en erreur (en bleu) sans réelle mauvaise information de renseignée.

2.20.2 Affichage des sessions SELFy

Pour: L4215 via la DI 164664

Correction de l'affichage des sessions SELFy : elles ne s'affichaient pas dans la liste déroulante lors d'une recherche.

2.20.3 Récupération du nom de l'ensemble dans la colonne L COMPLGEO

Pour : S9712 via la DI 162870

Récupération du nom de l'ensemble dans la colonne L_COMPLGEO pour les adresses qui ne sont pas à la norme AFNOR.

Correction de la récupération de l_contreslog.

2.20.4 Descriptions de champs de l'enquête

Pour: L1001 via la DI 000000161406

Dans la fenêtre de description des champs de l'enquête, les valeurs possibles pour le champ L_ORIGINE n'étaient pas précisées, mais indiquées à tort sur la description du champ L_PATRIMOINE.

Valeurs possibles pour L_ORIGINE:

1 : construction par l'organisme

2: acquisition avec travaux

3: acquisition sans travaux

4: acquisition en Vefa

<u>Valeurs possibles pour L PATRIMOINE :</u>

Pas de valeur spécifique, une année doit être saisie.



2.20.5 Colonne L_MODE pour les saisies manuelles

Pour: H8803 via la DI 000000158267

Pour les lots sortis du patrimoine en N-1, la colonne L_MODE était forcée à 9 par le programme y compris sur les colonnes de saisie manuelle, ce qui pouvait porter à confusion.

La colonne de saisie manuelle ne reçoit désormais plus la valeur 9 si elle n'a pas été saisie par un utilisateur.

<u>Rappel</u>: Il est possible d'effacer les valeurs de saisie manuelle de toute une colonne via un clic droit sur l'entête 'Saisie', puis sélection du menu contextuel 'Effacer la saisie manuelle pour cette colonne'.

2.20.6 Export des colonnes visibles uniquement

Pour: L1001 via la DI 185342

L'export Excel du tableau a été revu pour ne présenter que les colonnes affichées du tableau.

2.21 Régularisation des charges

Gestion locative/Régularisation/Charges

2.21.1 Répartiteurs de chauffage : régularisation des charges

Pour: L1001

Des ajustements techniques et fonctionnels ont été ajoutés suite à la phase de recette.

2.21.2 Régularisation des IO

Pour: H7903 via la DI 000000174371

Le calcul était faux lorsque que la date de début de l'IO correspondait à la date de début de période.

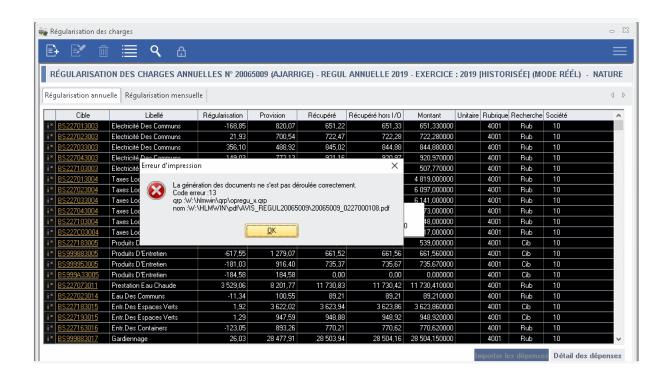
2.21.3 PDF : contrôle du nom de répertoire

Pour: H8803

Si le nom du répertoire ne se termine pas par un antislash, le programme le rajoute par défaut.

Le message d'erreur affiche le code erreur ainsi que les éléments de génération :





2.22 Régularisation des fluides

Gestion locative/Régularisation/Fluides

2.22.1 Saisie des vacants et insertion des rangs manquants

Pour: L1001 via les DI 419220 et 419400

- Correction de la prise en compte de la saisie des vacants.
- Insertion en automatique des rangs manquants dans une cible faisant partie du calcul des fluides.

2.22.2 Compteurs répartiteurs - type 0 multiples sur un même ensemble

Pour: L1001

Le dysfonctionnement a lieu quand un fichier comporte plusieurs déclarations du type 0 sur le même ensemble mais sur un groupe de lots différents. Seul le dernier groupe de lots était pris en compte (à tort), ce point a été corrigé.

2.22.3 Répartiteurs : suppression des anciens relevés

Lors de la lecture d'un fichier prestataire, on ne supprime les relevés précédemment injectés que s'ils concernent la même période de régularisation et la même résidence (avant, on ne ciblait que la période de régularisation).

Le but est d'éviter de supprimer à tort des relevés déjà intégrés, s'il y a plusieurs fichiers prestataires à intégrer pour une même période de régularisation.



2.22.4 Importation des fichiers RFC

Pour: H8601 via la DI 159347

Les nouveaux compteurs n'avaient pas le bon fluide.

2.22.5 Importation des fichiers RFC

Pour: H8601 via la DI 000000159347

Le contrôle de l'enchaînement du type de ligne était incorrect.

2.23 Traitement de l'APL

Gestion locative/Mensuel/APL

2.23.1 Prolongation RLS

Pour : H1601 via la DI 000000150665, H8601 via la DI 000000172213, H7806 via la DI 000000198177 Correctif sur la requête de rappel des prolongations RLS.

2.24 Gestion des structures

Gestion locative/Paramétrage/Structures

2.24.1 Droit sur structure - exercice clôturé

Pour: L6009 via la DI 194297

Le droit de visualisation sur un arbre budgétaire ne pouvait être donné sur un exercice clôturé.

2.25 Gestion des alertes

Gestion locative/Paramétrage/Alertes

2.25.1 Capacité d'une requête augmentée à plus de 2000 caractères

Pour: L5924 via la DI 000000152808

Modification de la fonction utl_raw en PK_AA_OCO_TOOLS.PR_LONGVARCHAR_TO_BLOB (en lien avec la dernière version du SMA) afin de d'augmenter la capacité maximale d'une requête au-dessus des 2000 caractères.



2.26 Interface GLC

Gestion locative/Paramétrage/Interface GLC

2.26.1 Historisation des comptes comptables

Correction de l'historisation des comptes comptables.

2.27 Paramétrage communication

Gestion locative/Paramétrage/Communication

2.27.1 Paramétrage - Séquence

Pour: H9502 via la DI 000000172295

Les libellés des événements de la séquence étaient tronqués.

2.28 Patrimoine

Gestion locative/Gestion du patrimoine/Patrimoine

2.28.1 Recherche de lots par nom de bâtiment

La recherche de lots basée sur le nom de bâtiment ne fonctionnait pas et ramenait tous les lots du patrimoine. C'est désormais corrigé.

2.28.2 Impossible de recréer une pièce supprimée

Pour : H8601 via la DI 000000167422

Quand une pièce avait été supprimée d'un lot, il était impossible de la recréer car le type de la pièce n'était plus proposé, c'est corrigé.

2.28.3 Changement de rattachement de lots en masse

Pour: H6703 via la DI 000000165892

Le changement en masse de rattachement de lots à un bâtiment pouvait conduire à la perte des contacts des lots concernés ou à un enregistrement de contacts erronés.



2.28.4 Fenêtre de changement de rattachement en masse

Pour: H6703 via la DI 000000162291

Un problème d'affichage pouvait survenir dans la fenêtre de changement de rattachement en masse lorsque le bâtiment concerné comportait plus de 100 lots (à cause d'un nombre de lignes maximal en mémoire trop restreint). Le tableau autorise désormais jusqu'à 1000 lignes.

2.28.5 Parties communes de la fenêtre des dernières réclamations et intervention

Pour: H5002 via la DI 168067

Lors de la sélection d'un lot et l'ouverture de la fenêtre des dernières réclamations et interventions, en incluant les parties communes (en cochant la case en bas dédiée à cet effet), il pouvait se présenter une erreur SQL (ORA-00918: column ambiguously defined). Ceci a été corrigé.

2.29 Adresses norme AFNOR

Gestion locative/Gestion du patrimoine/Patrimoine

2.29.1 Calcul coordonnées GP

Pour: H6703 via la DI 162011

L'erreur lors de l'initialisation du calcul des coordonnées GPS au niveau du bâtiment est corrigée.

2.30 Eléments

Gestion Locative/Gestion du patrimoine/Elément

2.30.1 Mise à jour des corps d'état de pièces pour les EDL

La création et modification d'équipements ne mettait pas à jour correctement la liste des corps d'état de pièces ce qui pouvait provoquer des dysfonctionnements par la suite dans le module EDL, ceci a été corrigé.

2.31 Paramétrage de la GTP

Gestion Locative/Gestion du patrimoine/Paramétrage

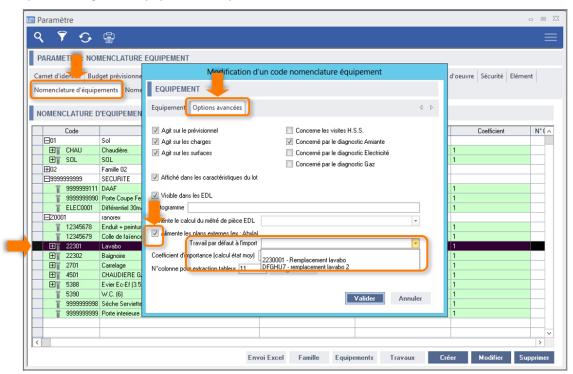
2.31.1 Travail père par défaut

Ajout d'une fonction afin de permettre de définir le travail père par défaut qui sera utilisé pour créer l'équipement en GTP lors des processus d'import par les plans.

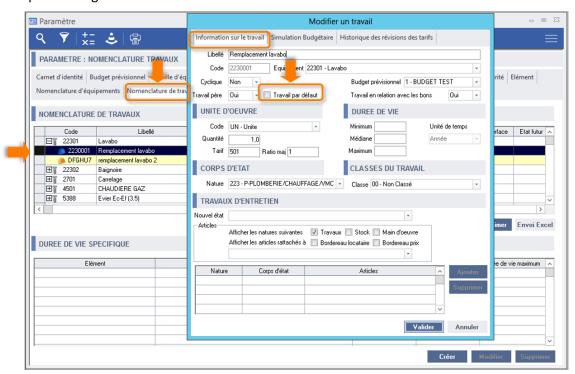


La configuration de la notion de « travail père par défaut » s'effectue depuis :

• Le paramétrage de l'équipement auquel il est associé



• Le paramétrage du travail lui-même



Document: Synthèse_Evolutions_GLC_GTP_PRH3_2.071_3.058.docx



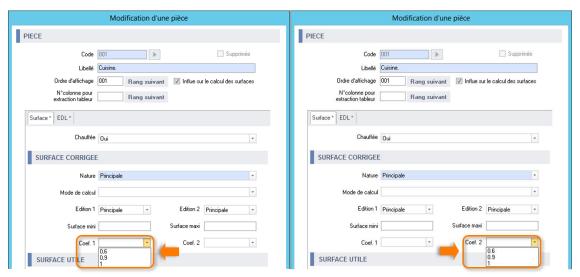
2.31.2 Ergonomie paramétrage des surfaces de pièces

Correction de l'affichage des listes déroulantes des coefficients liés à la surface corrigée pour la pièce sélectionnée dans le cadre d'une modification de pièce.

Avant:



Maintenant:



2.32 Abyla

Gestion Locative/Gestion du patrimoine/

2.32.1 Abyla - Sélection d'équipement pour remplacement non identique

Dans le cas des remplacements non identiques, la sélection par les plans pouvait ne pas limiter la sélection des composants par rapport à l'article renseigné dans le bon de commande.



De plus la bibliothèque de sélection de composants de remplacement n'affichait pas les bonnes familles d'équipements.

Désormais la sélection par les plans est bien filtrée par rapport à l'article. Et la bibliothèque de composants de remplacement affiche bien les types Abyla mis en correspondance dans le paramétrage.